LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

N. REVOL, 2006

■ **Au second plan, de gauche à droite, les combes de Montrond, du Tépey et des Roches.**

Les pistes de l'Ormet

NUMÉRO 135 **MARS 2006** **2,60 EUROS**

Être saisonniers de la neige dans la vallée des Villards
« Ceux qui y travaillent se connaissent tous, et ça c'est plutôt agréable »

Six camions, dont 5 habités, blottis les uns contre les autres au pied du Martinan, le long de la départementale qui mène au Chef-Lieu de Saint-Colomban. Ils sont là, près du terrain de boules. On ne peut pas les manquer, qu'on vienne du bas de la vallée ou du haut du Martinan. Bien rangés l'un à côté de l'autre. Dans le froid de l'hiver, on dirait qu'ils grelottent. Et on se prend à croire que leurs occupants font de même la nuit, en attendant de se lever au petit matin pour regagner leurs postes de travail, sur les pistes.

Mais qui sont-ils, ces jeunes qui vivent ainsi leur saison d'hiver à l'économie, un peu comme des nomades, participant à assurer la viabilité du domaine skiable de Saint-Colomban, le désormais « grand domaine skiable de la vallée des Villards » qui contrôle l'un des accès des Sybelles, le quatrième plus grand domaine skiable de France ?

Thomas…

On a rencontré l'un d'eux, durant les vacances de février dernier, dans la guérite du téléski de l'Ormet. Thomas, 30 ans, grand, mince, musclé, « cool » comme tous les sportifs de la montagne qui savent ce qu'ils font, et le font bien, sans bavardage inutile ni gestes excessifs. Par pudeur, discrétion ou modestie, il ne déclinera que son prénom. Son métier ? Pisteur-secouriste. Pour les gens qui ne le connaissent pas, c'est une « veste jaune ». Les pisteurs portent tous du jaune sur leurs anoraks. C'est comme ça qu'au premier abord le profane les distingue de ceux qui travaillent dans le secteur de l'exploitation et de la maintenance : eux ont du vert sur leurs vestes. Pour le détail, on ajoutera que dans la plupart des stations, ceux qui s'occupent du damage des pistes, les dameurs, portent généralement du rouge. Bref ! Thomas fait partie des hommes en jaune, de ceux que les gosses – et les moins gosses ! – regardent avec envie dévaler les pentes par toutes neiges et tous temps avec l'aisance des dieux – du moins des dieux qui savent faire du ski. Thomas est originaire du Bugey, dans l'Ain, et vient aux Villards pour y travailler l'hiver. Il fut un temps ou le Savoyard devait naître avec une valise sous le bras pour s'en aller, l'hiver, émigrer sous d'autres cieux et ramener de l'argent pour la famille. Aujourd'hui, avec le développement du ski industriel, ce sont les non-Savoyards qui montent dans les montagnes chercher de quoi vivre en saison hivernale. Ce qui ne va pas sans engendrer de nouveaux phénomènes. Tout comme, dans les villes françaises de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle, où certains n'étaient pas sans s'inquiéter des populations immigrantes provinciales venues y chercher travail et logement à bon marché, et nourrissaient à leur égard toutes sortes de stéréotypes, d'autres aujourd'hui ne sont pas, dans la vallée des Villards, sans se poser des questions sur cette main d'œuvre jeune à l'allure non conformiste venue d'ailleurs. Raison de plus pour aller à sa rencontre.

N. Combet

■ *Un style de vie à part entière.*

Avec Thomas, dont c'est la deuxième saison aux Villards, la conversation roule tout de suite sur le camion. Ça amuse un peu Thomas de savoir que certains s'imaginent qu'il se gèle, ainsi que ses voisins, dans son habitacle. *« Pas du tout,* dit-il, *j'ai acheté mon camion vide, je l'ai l'aménagé moi-même, avec un vrai chauffage ; c'est bien vivable et confortable. »* Passer ses nuits « chez lui » lui permet, bien sûr, de réaliser des économies. Le contrat qu'il a passé avec la station est parti, cette année 2005, du 12 décembre. Il va vivre ainsi au moins jusqu'au début du mois d'avril 2006, avec une prolongation éventuelle en cas d'un bon enneigement de printemps. *« En principe*, dit-il, *cela peut durer jusqu'au début avril en comptant le démontage des aménagements. Avec mon salaire et mes économies, je peux avoir un budget qui me permet de vivre l'année. » « Mes skis,* précise-t-il, *sont fournis par le service des pistes, mais les chaussures, les lunettes et le bonnet restent à ma charge. »* En ce qui concerne le logement, Thomas estime que la municipalité de Saint-Colomban *« fait un réel effort »* qu'il n'a pas toujours trouvé ailleurs, car elle lui permet de louer un gîte à prix correct, « un lieu de vie » qui lui permet de prendre ses douches et de se détendre. *« Le camion*, précise-t-il, *me sert essentiellement à dormir. »*

Cela dit, Thomas insiste sur un point essentiel à ses yeux : *« Mon camion représente un style de vie à part entière que je tiens à garder, été comme hiver. »* Il a parcouru avec son « van » une partie de l'Europe, et quand il ne s'en sert pas, il le gare dans un abri familial ou chez des amis. Son camion, c'est pour lui un moyen de préserver sa liberté et aussi de découvrir, comme il le dit, *« de nouveaux pays et de nouvelles cultures »*. Comme beaucoup de jeunes qui ont fait des métiers de la montagne leur profession et ont acquis pour ce faire les diplômes nécessaires, Thomas est un voyageur qui n'hésite pas à aller découvrir dans d'autres continents cimes et populations nouvelles. Il s'est déjà rendu en Amérique latine et ira certainement un jour dans l'Himalaya. Quand on lui demande s'il pourrait même envisager d'adopter le statut des gens du voyage, Thomas répond qu'il s'est posé la question, mais qu'il lui semble cependant préférable de maintenir le mode de vie qu'il a délibérément adopté, qui ne fait pas de lui un nomade au sens plein ou strict du terme, mais qui correspond à la fois à sa formation professionnelle, à sa passion pour la montagne et le ski, et à son désir de liberté. Avant qu'on se quitte, il aura une appréciation élogieuse pour les skieurs des Villards : *« Leur niveau de ski,* juge-t-il, *est en général élevé par rapport à d'autres stations, et il y a relativement peu d'accidents. »* Il y a aussi un autre aspect qu'il apprécie à Saint-Colomban : *« C'est une petite station où ceux qui y travaillent se connaissent tous, et ça c'est plutôt agréable ! »*

Nicolas...

Un propos que ne démentira évidemment pas Nicolas Revol qui, lui aussi, porte une « veste jaune ». Toute sa famille maternelle est originaire de Saint-Alban. Il y a même été élu jeune conseiller municipal aux dernières élections de 2001. Son travail, pour l'heure, l'écarte un peu de la pratique du ski, même si Nicolas, qui s'est payé le luxe de terminer sixième de la Sybelles-Villarinche de 2004 (une rude course de ski sauvage…), doit aller sur le terrain quand c'est nécessaire. Nivoculteur, Nicolas Revol fabrique la neige. Pas celle qui tombe du ciel, Nicolas n'en a pas encore le pouvoir, mais celle que diffusent les quelque 40 canons à neige que compte le domaine skiable de Saint-Colomban. En clair, Nicolas est aux commandes de l'usine à neige qui se trouve au pied du télésiège de l'Ormet, sur la rive droite du torrent de Bellard. *« Dans notre station,* explique-t-il, *on procède au captage de l'eau au fil du torrent, ce qui est un avantage par rapport à d'autres stations qui ne bénéficient pas de cette opportunité, parce qu'ainsi on n'est pas limité en eau. »* Et de l'eau, il en faut pour fabriquer une neige que notre nivoculteur (on dit littéralement « faiseur de neige » ou *snow maker* en anglais) préfère appeler « neige de culture » plutôt que « neige artificielle ». Car *« c'est*, dit-il, *une neige produite par le mélange sous pression de deux produits naturels, de l'eau et de l'air, une opération qui, précisément, nécessite qu'on la cultive dans un lieu fait pour ça »*.

N. Revol

■ *Thomas et Kevin, « artificiers » des pistes.*

Tout d'abord, il faut que le mélange s'effectue correctement, ce qui suppose qu'un certain nombre de paramètres existent et soient respectés, notamment en termes d'humidité et de température. Disons, pour faire simple, qu'à moins quatre degrés et dans des conditions d'humidité adéquates, on peut cultiver de la bonne neige. Puis il faut insuffler et propulser le mélange obtenu dans les canons. *« Un canon, c'est fragile,* souligne Nicolas, *chacun d'entre eux est commandé par une vanne télécommandé électroniquement. »* Ensuite il faut manier la neige expulsée par les canons. La neige de culture pèse nettement plus lourd que la neige qui tombe du ciel, son poids est d'environ 500 kilos par mètre cube (bien plus du double de ce que pèse la bonne poudreuse habituelle), ce qui oblige le dameur, aux commandes de sa dameuse, à la travailler avec une solide détermination. Enfin, et c'est là aussi un aspect essentiel du travail du nivoculteur, il faut savoir planifier, autant que faire se peut, compte tenu des prévisions météorologiques, l'utilisation à venir de la neige de culture. *« Pas question d'agir au jour le jour*, dit Nicolas, *ou d'attendre qu'on ait besoin de cette neige pour en produire. Il faut en produire quand on peut, et quand on estime que cela sera nécessaire, pour pouvoir en disposer le moment venu quand éventuellement il ne sera plus possible d'en faire. »* Autrement dit, il faut commencer à la stocker en bordure des pistes dès le début de la saison, et veiller à renouveler les stocks au cours des semaines. Ainsi s'explique l'existence de ces buttes de neige qui, par endroit, bordent les pistes. La nuit, les lames des dameuses viendront « buller » dedans pour permettre aux fraiseuses d'enneiger une piste que les rouleaux des machines tasseront ensuite, pour la plus grande joie des skieurs qui, le matin, commenceront à les dévaler avant de les abandonner, le soir venu, au ballet des « travailleurs » de la neige qu'orchestre l'usine du torrent de Bellard... et l'homme qui en tient les manettes.

Sébastien…

Avec Sébastien Dolci, on fait connaissance avec tous ceux qui, comme on dit, ont du cambouis sur les mains. Jeune chef adjoint d'exploitation, lui-même mécanicien, Sébastien Dolci est originaire de Saint-Jean-de-Maurienne. Il accepte, bien que nous n'ayons pas eu le temps de prendre rendez-vous au préalable, de nous recevoir dans son bureau, situé au premier étage du bâtiment d'accueil de La Pierre qui abrite également l'Ecole de ski français. Par la suite, on le verra à de multiples reprises se rendre sur les pistes en direction des remontées mécaniques. Son domaine, si l'on peut dire, c'est 3 télésièges, 6 téléskis et plus ou moins 6 kilomètres de remontée. On y ajoutera le garage où s'entrepose le matériel de la station, avec ses magasins, ses pièces de rechange, ses machines, ses motoneiges, ses deux dameuses (dont l'une, toute neuve, puissante et à treuil, a été réglée par la commune en location-vente sur cinq ans), ses lubrifiants, ses carburants... *« D'accord pour vous recevoir, mais pas trop longtemps, parce qu'il y a du boulot »*, commence-t-il franchement. *« C'est ma première saison à Saint-Colomban,* souligne-t-il, *la précédente, je l'ai faite à Valmeinier. »* Son domaine à lui, ce sont les « vestes vertes », soit 25 personnes dont il me décline les activités diverses : perchmen, conducteurs de télésièges, vigies, contrôleurs, mécaniciens, ceux qui entretiennent le matériel et ceux qui travaillent aussi dans les bureaux. Parmi elles, il n'y en a pas mal de Saint-Colomban comme Bernard Bozon-Viaille que chacun connaît dans la vallée pour le voir, chaque printemps venu, « crapahuter » avec son frère sur les toits des maisons au travail des charpentes. En prenant un télésiège de l'Ormet, on lui demandera à la volée

Lire la suite page 3

Être saisonniers de la neige dans la vallée des Villards

Suite de la page 2

quelle est sa formation et où il l'a obtenue ; *« technicien de maintenance, au Lycée de Saint-Jean-de-Maurienne »*, aura-t-il le temps de nous lancer.

Sébastien Dolci connaît visiblement à fond le site sur lequel il travaille, car la discussion déborde très vite du seul domaine dont il s'occupe. Comme pour Thomas, la station lui plaît car elle est à visage humain et que *« ici, tout le monde se connaît »*. Très ouvert, il pose quelques questions sur le *Petit Villarin* qu'il ne connaissait pas et demande qu'on lui en fasse parvenir un exemplaire dès que possible. Il me conseille vivement d'aller interviewer le chef du site, Christophe Ritter, mais celui-ci est malheureusement absent le jour où j'ai eu le temps de prendre mes notes. Ce ne sera, c'est juré, que partie remise.

… et Jean-François

En sortant de son bureau, ça tombe bien, je butte dans le couloir sur le chef des pistes de la station, Jean-François Urbain qui, malgré le travail, accepte lui aussi de parler. La petite quarantaine vive et sportive (je ne lui ai pas demandé son âge), Jean-François Urbain a exercé plusieurs métiers très divers dont certains l'ont conduit à travailler à l'étranger. Précédent poste : directeur du service portuaire d'Aix-les-Bains. L'homme a visiblement plusieurs cordes à son arc. En tous les cas, il semble aussi à l'aise sur un champ de neige qu'au bord de l'eau. Un champ de neige qui, à Saint-Colomban, représente quelque 50 kilomètres de pistes dont il doit gérer le bon usage. Quand on lui demande quelle est sa fonction majeure, la réponse fuse : *« sécuriser tout le domaine »*. Il situe la nature de son activité *« entre la pratique et l'administratif »*. Mais très vite, il revient à la sécurité : *« manager une équipe pour sécuriser le domaine skiable, en application des directives nationales et préfectorales existantes »*. *« Dans ce cadre*, dit-il, *les membres de mon équipe ont quartier libre, je leur laisse beaucoup de champ, eux ils s'adaptent ; j'essaye d'être souple dans les formulations mais exigeant dans le résultat. »* Il appelle cela aussi *« le respect du client »*, c'est-à-dire de tous ceux qui viennent bénéficier des installations du site de Saint-Colomban. J'apprendrai par la suite qu'au niveau de la commune, c'est le maire qui, en tant qu'élu juridiquement et pénalement responsable de la sécurité de « son » territoire, confie par délégation à la société gérante du domaine skiable (la Satvac) le soin d'appliquer les règles de sécurité : c'est cette responsabilité qui retombe sur les épaules du chef des pistes.

Comme Thomas et Sébastien, Jean-François Urbain apprécie la dimension à taille humaine de la station : *« Ici, on est une petite station, il y a beaucoup d'avantages, c'est plus convivial, c'est moins l'usine, on se connaît tous. »* Sur la table de son bureau, à côté de l'ordinateur et du téléphone, traînent les talkies-walkies qui lui permettent d'être en relation constante avec son équipe. Des tableaux punaisés sur les murs concernent des choses aussi diverses que la récupération des explosifs utilisés pour prévenir les avalanches, la fiche des horaires des divers salariés ou des indications d'heures de rendez-vous. Et sur une feuille scotchée près de l'entrée, que Jean-François Urbain a héritée de son prédécesseur et a laissée sur le mur, on peut lire la maxime suivante : *« La perfection, ce n'est pas de faire quelque chose de grand et de beau, mais de faire ce que l'on fait avec grandeur et beauté. »*

N. Revol

■ *Coulées dans la combe de Bellard.*

La phrase résonne, somme toute, comme une bonne illustration du professionnalisme de ces « saisonniers de la neige ». Aux postes très différents qu'ils occupent, ceux que nous avons rencontrés ont toujours eu à cœur de se définir comme des professionnels au service d'une station qui, c'est ce qui s'est dit au cours d'un hiver 2005-2006 particulièrement venteux et aux conditions climatiques en dents de scie, fut la mieux damée des Sybelles.

Nous sommes heureux d'avoir pu parler de quelques-uns d'entre eux. Et bien insatisfait de ne pas avoir évoqué tous ceux, et toutes celles, qui participent à cette aventure que constitue, chaque année, l'arrivée des vacanciers d'hiver pour la vallée des Villards.

Max-Jean Zins

M. Caplain

■ *Le sommet de l'Ouillon.*

Estimation du risque d'avalanche

Ouverture d'une station d'observation en Bellard

Les hommes ont toujours essayé de se protéger contre les risques naturels, et, l'hiver, en montagne, le risque majeur est celui de l'avalanche de neige. Mis à part les nombreux moyens de prévention contre ces risques (digues, rateliers, etc.), comment estime-t-on aujourd'hui le risque d'avalanche ?

Météo France diffuse tout l'hiver un bulletin quotidien d'estimation des risques d'avalanches en dehors des pistes balisées et ouvertes (bulletin disponible gratuitement sur le site Internet meteofrance.com) qui place ces risques sur une échelle allant de 1 à 5 (1 pour un risque faible, 2 modéré, 3 marqué, 4 fort, et 5 très fort ou généralisé). Ce bulletin de prévision comporte également des informations qui permettent d'appréhender plus finement les conditions du manteau neigeux.

L'étude de la neige, la nivologie, est une science qui a réalisé des progrès importants depuis quelques décennies, grâce notamment à la modélisation mathématique des avalanches et l'étude des caractéristiques physiques de la neige. L'ensemble des spécialistes sont regroupés au sein de l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (Anena) dont le rôle est de sensibiliser les pratiquants des sports de neige aux dangers des avalanches.

Le bulletin d'estimation des risques d'avalanches est fait à partir de la synthèse des nombreuses observations effectuées sur le terrain et transmises à Météo France par les nivo-météorologues qui sont, la plupart du temps, des personnes appartenant au service des pistes des stations de sports d'hiver. Il existe dans presque chaque station de ski des sites d'observation du manteau neigeux. Il s'agit d'une zone de quelques dizaines de mètres carrés, située en dehors des pistes damées (et de toute incursion par des skieurs hors piste) qui permet d'étudier un manteau neigeux vierge. Chaque site est validé par Météo France et qualifié suivant son altitude, son orientation et sa pente. Il s'agit pour Météo France d'avoir des relevés dans le plus grand nombre de configurations possibles (expositions, altitudes, pentes) et aussi souvent que possible, suivant la disponibilité de chaque observateur (au minimum une fois par semaine, mais plus souvent si les variations météorologiques le nécessitent).

Depuis cette année, il existe un tel site à Saint-Colomban situé dans la combe de Bellard, à proximité du téléski du mont Cuinat, à 1 900 mètres d'altitude et orienté à l'est. On en trouve également un au Corbier (depuis plus de 15 ans), et un à Saint-François Longchamp. Pour connaître les risques pour la vallée des Villards, lorsqu'on consulte le bulletin «nivo-météo», l'estimation est celle donnée pour le secteur de Belledonne-Lauzière ; et il est judicieux également de consulter le bulletin de l'Isère pour l'estimation sur le secteur de Belledonne.

A chaque relevé nivologique, l'observateur effectue des opérations précises comme éprouver la résistance des différentes couches du manteau neigeux en réalisant un sondage par battage grâce à une sonde. Ensuite il réalise un profil stratigraphique du manteau neigeux pour identifier les différentes couches de neige qui le constituent en observant le type de neige dont il s'agit pour chacune d'elle (le type de cristaux de neige, leur taille, la masse volumique, son humidité, sa dureté). Il mesure aussi la température à différentes profondeurs pour déterminer le gradient thermique (lorsqu'il existe une grande différence de température entre le sol, toujours à 0°C, et la surface de la couche, parfois beaucoup plus froide, les cristaux de neige se métamorphosent en grains possédant très peu de cohésion).

Les services des pistes, qui sont également responsables des déclenchements préventifs des avalanches pour la sécurisation des pistes, fournissent à Météo France leurs informations sur les types d'avalanches observées. A partir de ces données et des conditions météorologiques, le bulletin de prévision précise les risques de déclenchement naturel (c'est-à-dire spontané) d'avalanches, ou bien accidentel, c'est-à-dire dû à une surcharge comme le passage d'un ou plusieurs skieurs.

On observe différents types d'avalanches. Pendant, ou peu de temps après des chutes de neige, on a à faire à des avalanches de neige poudreuse, qui peuvent être très destructrices par la formation d'un aérosol (comme à Saint-Colomban en janvier 1981). Elles peuvent autant se déclencher spontanément qu'au passage d'une surcharge (tel un skieur). Au printemps, ou lors d'un réchauffement, on observe des avalanches de neige humide, très lourde ; elles se déclenchent le plus souvent spontanément avec le réchauffement diurne (avalanche de Saint-Colomban en 1961). Les avalanches de plaques enfin sont les plus difficiles à appréhender car elles mettent en jeu toute la complexité de l'équilibre instable du manteau neigeux. Ce sont les plus meurtrières car elles sont souvent déclenchées lorsque le manteau neigeux est sollicité par la présence d'une surcharge ponctuelle comme celle d'un skieur. On entend souvent parler de plaques à vent : il s'agit d'une neige densifiée par le vent, présentant une cohésion assez forte. Dans ce cas, le danger provient de la présence d'une plaque reposant sur des couches de neige sans cohésion (formée par fort gradient thermique) qui jouent le rôle de plan de glissement.

L'hiver 2005-2006 a battu un triste record avec plus d'une quarantaine de morts victimes d'avalanches. Et la vallée des Villards n'a pas été épargnée avec la mort d'un jeune homme dans la combe du Tépey, en janvier, et celle de Christophe Comboroure, pisteur-secouriste de Saint-Colomban, dans la combe de Bellard. Beaucoup de ces victimes étaient pourtant des personnes expérimentées, connaissant bien les risques liés à la neige.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer la fragilité du manteau neigeux de cet hiver. Les premières chutes de neige, sans être conséquentes, notamment en altitude, ont été suivies de périodes de froid de longues durées, sans jamais subir de redoux significatifs, ce qui a contribué à la formation d'une neige sans cohésion et à l'absence de véritable croûte de regel consolidatrice. Par dessus sont venues se déposer de nouvelles épaisseurs de neige très souvent remaniées par le vent et formant donc des plaques à vent instables.

Heureusement, bientôt, toute cette neige va laisser la place à des pâturages aux mille couleurs printanières.

Nicolas Revol

La montagne, l'hiver, d'hier à aujourd'hui

Lorsque l'hiver vient et que les premières neiges recouvrent la montagne, les adeptes des sports d'hiver se prennent à rêver à d'interminables descentes dans de la neige poudreuse et vierge. Pour notre société, l'hiver en montagne est de plus en plus synonyme d'un monde de loisirs. Une conception à l'opposé de celle que se faisaient nos ancêtres.

Pourtant, la montagne semble immuable ou presque, insensible au temps humain : elle se recouvre de friches et de forêts aux endroits où l'homme a cessé de se rompre les reins pour survivre, elle délite patiemment ses flancs et étoffe ses pierriers. Mais alors, qu'est-ce qui rend à nos yeux la montagne d'aujourd'hui si différente de celle d'hier, et cette différence ne cache-t-elle pas certaines illusions ?

Il y a un siècle à peine, l'hiver était une saison redoutée et la neige davantage considérée comme un handicap supplémentaire que comme un élément indispensable au tourisme. C'était aussi une saison d'exil imposé pour les hommes et (souvent) les enfants. Enfoui dans la neige, le village attendait avec nostalgie le temps de l'alpage où tout fructifiait, même si ce temps était synonyme de labeur. Les alpages en hiver étaient un monde inconnu (ou presque) et sans vie, à propos duquel chacun pouvait être tenté d'imaginer les pires choses notamment durant les longues veillées hivernales où se transmettaient de vieux contes comme celui intitulé « À toi l'été, à moi l'hiver ». Cette histoire raconte l'aventure d'un chasseur qui s'est engagé dans la montagne un jour d'hiver. A la poursuite de son gibier, il se fait prendre par la nuit, s'égare, erre, puis, exténué, trouve enfin un chalet d'alpage. Il décide de s'y abriter malgré la peur qui le gagne lorsqu'il découvre que quelqu'un l'occupe, en voyant de la lueur provenant d'un feu. Il y pénètre cependant et se trouve soudain face à l'Ogre (ou le Diable, où qui vous voulez…) qui jette dans le feu des poignées de poils graisseux qu'il arrache à son corps tout en hurlant ces mots : *« Tu n'as rien à faire ici car la montagne est à toi l'été, et à moi l'hiver. »* Effrayé, le chasseur s'enfuit et finit par retrouver son chemin et son village.

Ce conte est connu sous bien d'autres variantes dans d'autres régions alpines et conduit toujours à la même morale : la montagne, en hiver, où celle des glaciers, celle qui n'apporte pas de ressources à l'homme, est un univers infernal source de sa perte, qui doit donc lui demeurer interdit. D'autres mythes attribuent même à la nature une volonté, une force qui peut punir l'homme qui « abuse » d'elle.

Si ce conte existe, c'est bien qu'à l'époque il existait un certain nombre de personnes que la magie d'un monde hivernal attirait car, même s'ils en avaient moins le temps que nous, leur sensibilité humaine devait bien les rendre, tout autant que nous, émerveillés à la vue d'espaces si somptueux. Sans oublier que la montagne a aussi été fréquentée depuis des temps immémoriaux, et même en plein hiver, par les chasseurs, les colporteurs et les contrebandiers, par les armées aussi... Tous ces gens affrontaient en connaissance de cause le froid et les avalanches, y gagnant sans doute une certaine fierté à pouvoir déjouer ces pièges et à raconter ce qu'ils avaient surmonté, enjolivant probablement leurs récits par des histoires surnaturelles...

N. Revol

■ *Vraiment ?*

Mais d'hier à aujourd'hui notre perception de la montagne hivernale a évolué, et nous ne partageons plus l'idée que c'est un milieu austère qui nous est interdit. Bien au contraire, les amateurs d'espaces vierges, qui sont de plus en plus nombreux, en font l'apologie. Pourtant la neige est encore bien souvent à l'origine d'accidents dramatiques. Et, lorsque ces drames ne nous concernent que de loin, nous avons tendance, tout en invoquant des causes physiques liées à la nivologie, à stigmatiser l'imprudence des victimes.

Mais rien ne semble pouvoir empêcher l'homme de vouloir se mesurer à la montagne car la société humaine devient de plus en plus conditionnée par d'autres valeurs, parmi lesquelles la consommation, la pratique des loisirs, la recherche de la performance, et le règne de la technologie. Et nous nous mettons de plus en plus à vivre la montagne en fonction de cet environnement social. Mis à part les vastes étendues (jadis dévolues au silence hivernal) qui ont été aménagées avec des remontées mécaniques pour la pratique des sports d'hiver sur des domaines sécurisés, il existe encore une montagne sauvage qui attirent des adeptes des sports de neige de plus en plus nombreux. Les courses de ski de montagne sont apparues valorisant les performances sportives, et les agences de voyages vendent du trekking en ski de randonnée. Nous croyons aussi, de plus en plus, être devenus des êtres invincibles capables de dépasser sans cesse nos limites, assurés, pensons-nous, d'être en sécurité grâce aux technologies les plus modernes à notre disposition.

Mais la nature nous a fait vulnérables, et nos croyances sont souvent contrariées. Cet hiver a compté de nombreux morts victimes d'avalanches. À trop forcer le destin, la morale du conte reprend son sens. Lorsque ces drames nous touchent de près, il n'est pas rare de voir s'immiscer en nous l'idée surnaturelle d'une montagne personnifiée et vengeresse. Ceux qui parcourent, en nombre croissant la montagne en hiver, se trompent s'ils croient surpasser les anciens et que la modernité abolit toute malédiction. Au contraire, malgré tous les progrès techniques, côtoyer la montagne l'hiver reste un acte de passage temporaire, qui ne doit pas nous faire oublier que c'est un monde hostile à la vie humaine.

Gardons-nous cependant de condamner ces nouvelles pratiques. La liberté qui nous est laissée (et il faut la sauvegarder face aux velléités de certains d'interdire la fréquentation des espaces sauvages en hiver) nous permet de vivre des instants de découverte merveilleux, et de ressentir autant de respect et d'admiration que nos ancêtres pour cette nature dont nous ne sommes que des « parties ». La prise de risque est sans doute devenue davantage « gratuite », mais de tout temps la nature humaine a poussé (et nous poussera…) à vouloir nous mesurer à la nature qui nous a fait. Finalement les pièges de la montagne hivernale demeurent les mêmes. Là où nous pouvons sans doute faire un effort, profitant du développement de la technique, c'est de réapprendre la patience dans une société qui ne veut plus assez en prendre, pour battre on ne sait quel record.

Nicolas Revol

Le dire avec des fleurs ?

Au cours des années qui viennent de s'écouler, des modifications importantes sont venues bouleverser le paysage de la vallée. D'autres sont à venir. Et la manière de gérer l'environnement naturel ne s'est pas inscrite jusqu'à présent dans une politique globale qui aurait pu se matérialiser clairement au moment de la modification du POS ou du PLU par exemple, en concertation avec les personnes ou les associations intéressées.

Car modifier l'aspect de la vallée conduit aussi à en modifier son âme.

La création du district (maintenant communauté de communes) est allée de pair avec un accroissement conséquent des ressources budgétaires. Mais la situation qui en résulte semble se résumer à une bataille de chiffres et de sièges plutôt qu'à une réelle volonté de poser les bases d'un développement harmonieux et durable au service du bien-être et de l'accueil de tous, du Pied des Voûtes aux aiguilles de l'Argentière.

Il serait intéressant que ce débat trouve enfin sa place. Et pourquoi pas dans les colonnes du *Petit Villarin* ?

Les travaux nécessitant des bouleversements importants ont-ils été menés, sont-ils menés ou seront-ils menés en veillant à leur impact sur l'environnement ? La création d'AFP est-elle une réponse adaptée à une meilleure gestion des espaces naturels ? L'évolution des pratiques agricoles contribue-t-elle à préserver le paysage entretenu durement par les générations précédentes ? Doit-on mieux maîtriser la place du frêne, du plane et des espaces ouverts ? La faune et la flore subissent-elles des modifications notoires irréversibles ? Accorde-t-on la même attention à la diversité de la flore présente dans nos prairies de montagne, entre les hameaux, qu'au fleurissement à l'intérieur des hameaux ? Doit-on attendre l'intervention et la vigilance d'associations extérieures dans le cadre de projets d'importance ?

Le patrimoine à préserver n'est pas seulement celui que l'on trouve dans les armoires, les musées ou les herbiers ; c'est aussi celui qui nous environne, qui change et se colore au gré des saisons, qui fait l'attrait de notre vallée et que nous avons la responsabilité de léguer aux générations à venir.

Yves Bonnivard

BRÈVES

➡ **Saison hivernale.** Le 2 avril la station de Saint-Colomban a fermé ses remontées mécaniques (pistes encore enneigées, mais manque de vacanciers) ; tout comme les Bottières (manque de neige). Les autres stations des Sybelles devraient encore fonctionner deux ou trois semaines.

➡ **Marché aux fleurs.** Le marché aux fleurs aura lieu le samedi 27 mai, de 9 heures à 11 heures sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban. On y trouvera des fleurs en pots, des végétaux, des plants pour jardins et de l'engrais.

➡ **Cyclisme**. Le 58e Critérium du Dauphiné libéré, qui se déroulera du 4 au 11 juin prochain en huit étapes entre Annecy et Grenoble, franchira les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer, le 10 juin, lors de l'étape Briançon – La Toussuire qui épousera un tracé quasi identique à celui de la 16e étape du prochain Tour de France (le 19 juillet, entre Le Bourg d'Oisans et La Toussuire).

➡ **Grippe aviaire.** En raison de l'épidémie de grippe aviaire sévissant actuellement en France, et notamment dans la région, une déclaration en mairie des élevages de volailles et autres volatiles est obligatoire aux Villards depuis le 13 février 2006. Il est également obligatoire de maintenir ces animaux à l'intérieur de bâtiments clos jusqu'au 31 mai prochain.

➡ **Pêche.** Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme. Le tarif de la carte annuelle est de 65 euros (une photo est à coller obligatoirement). Le prix de la carte hebdomadaire et de la carte quotidienne, pour les titulaires d'un permis d'une autre société de pêche, est de 16 euros et de 8 euros. Pour les personnes n'ayant aucun permis de pêche, la carte journalière (seule disponible à la vente dans ce cas) coûte 11 euros. La carte départementale « jeunes » coûte 26 euros (pour les pêcheurs né en 1990 ou après), et la carte départementale « vacances » coûte 30 euros.

➡ **TGV.** L'enquête d'utilité publique du TGV Lyon-Turin devrait être lancée avant l'été maintenant que le tracé, côté français, est connu. Ce tracé longera l'autoroute A43 et comprendra un tunnel de 53 kilomètres entre Saint-Jean-de-Maurienne et Venaus (Italie) où le projet est fortement contesté par une partie de la population du Val de Suse qui craint la présence d'amiante et d'uranium dans la montagne où doit être creusé le tunnel. Le coût du projet est estimé à 12,5 milliards d'euros (financé à hauteur de 20 à 50 % par l'Union européenne), dont plus de la moitié pour le tunnel (6,7 milliards d'euros).

➡ **Aménagement.** Fin mars, deux des quatre tilleuls de la place du Chef-Lieu ont été abattus par la commune de Saint-Colomban. Selon l'ONF, l'un d'eux était malade. Quelques jours après ces coupes, une banderolle artisanale portant l'inscription : « la honte », était accrochée sur des barrières de la place.

➡ **Vie paroissiale.** Durant le 2e trimestre, les messes seront célébrées à Saint-Colomban, à 10 h 30, les dimanches 12 mars, 9 avril (Rameaux) et 21 mai, et à Saint-Alban le dimanche 18 juin (Fête-Dieu). Pendant la période pascale, elles le seront à La Chambre, à 20 heures, les 13, 14 et 15 avril, alors que la messe de Pâques (16 avril), aura lieu comme l'an passé à Saint-Etienne-de-Cuines.

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne : St-Jean-de-Maurienne Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage
Total Fioul Premier
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

MAISON DU TOURISME

Dans l'attente d'un nouveau directeur

Après la prise en compte de deux modifications concernant le compte rendu de la réunion du 29 décembre 2005 [Noëlle Noël souhaitant que soit rajouté (ci-après en italique) « … que les membres du conseil d'administration fassent partie de la commission de recrutement du futur directeur *même à titre consultatif* », et Delphine Ferroud que soit précisé (ci-après en italique) : « estime nécessaire que *le conseil d'administration* donne son point de vue quant au recrutement du directeur »], le conseil a adopté le compte administratif 2005 dont l'exercice est déficitaire de 19 364 euros. Cependant, en tenant compte des reports, l'année se clôture avec un excédent de 2 913 euros.

A la lecture de ces comptes, et concernant Festivillards, Noëlle Noël a jugé nécessaire de limiter le prix des repas des prestataires afin d'éviter des dépassements excessifs comme cela s'est produit l'an dernier.

Le budget 2006 peut compter sur les subventions suivantes : communauté de commune (83 000 euros), commune de Saint-Colomban (6 400 euros, au lieu des 7 600 euros envisagés, pour protester contre le conseil d'administration qui a octroyé des primes au personnel, pour 1 200 euros...), et commune de Saint-Alban (2 500 euros). Sont escomptées des subventions de la Satvac (15 000 euros), de Sybelles-promotion (3 500 euros pour la Sybelles-villarinche et 5 000 euros pour Festivillards), de l'Europe (3 100 euros pour le site Internet), du conseil général (2 100 euros pour l'emploi jeune), de la caisse d'allocations familiales (1 300 euros pour le club enfants).

La plupart des animations seront reconduites comme Festivillards, la journée du 15 août, la course à pied La Villarinche (23 juillet 2006), le rallye équestre (juin 2006), la montée cycliste Saint-Etienne-de-Cuines – Saint-Colomban, etc. Concernant la Sybelles-Villarinche, Noëlle Noël souhaitait, avant que le conseil d'administration prenne une décision, connaître le bilan de l'épreuve qui s'est déroulée en février dernier. Celui-ci est déficitaire de 800 euros environ (contre 1 400 euros l'an passé, mais avec plus de concurrents). Néanmoins, le conseil décide de laisser cette épreuve au programme car, et c'est notamment l'avis de Nicolas Revol, il serait dommageable de ne pas reconduire cette manifestation qui fait partie des animations importantes de l'hiver.

Concernant l'animation à mettre en place lors du passage du Tour de France (19 juillet 2006) une réunion est programmée pour le 8 avril prochain. En revanche, la journée sorties en hélicoptère ne sera pas reconduite.

Des actions de promotion de la vallée entreprises l'an dernier seront conduites à leur terme comme la refonte du site Internet (6 000 euros), les éditions d'enveloppes illustrées par une photographie de la vallée (450 euros), de la brochure hiver 2006/2007 et été 2007 (4 100 euros), et enfin de nouvelles cartes postales (850 euros ; en février et mars la Maison du tourisme en a vendu 376 et les commerçants des Villards en ont acheté 1 300).

Par ailleurs, le conseil a décidé de mettre en place pour l'hiver 2007 (février), une halte-garderie, si toutes les autorisations nécessaires sont obtenues notamment l'homologation de la salle des Galapias. Pour encadrer le club enfants qui sera maintenu cet été (août et juillet), 5 candidatures sont parvenues et 2 ont été retenues : Charlotte Mariani de Lyon et Fanny Poncin de Bourg-en-Bresse. Ces personnes effectueront par la même le stage nécessaire pour valider leur BAFA.

Pour le personnel, les primes 2005 sont reconduites. Compte tenu du manque de personnel (départ de la directrice non compensé jusqu'au 1er juin, congés, formation), et pour assurer un fonctionnement optimal de la Maison du tourisme durant la saison hivernale et mener à bien la refonte du site Internet notamment, le conseil a décidé de prolonger le contrat de Mlle Adeline Cannelle sur la base de 30 heures par semaine pour le mois de mars 2006. Pour avril, le conseil a décidé la fermeture partielle de la Maison du tourisme du fait de l'absence de Chantal Frasse-Sombet, qui prend à cette époque de l'année ses congés, et de Solène Clavel qui suit une formation BTS quatre jours par semaine. Toutefois, cette dernière assurera une permanence, un jour par semaine.

Concernant le poste du directeur, suite à un entretien avec le président de la communauté des communes, Patrick Louadoudi, Norbert Combet a informé le conseil qu'un appel à candidatures avait été lancé (des candidatures sont déjà parvenues au siège de la Maison du tourisme) et que le poste serait à pourvoir au 1er juin 2006.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 11 février 2006. Membres présents : Mce Bouchet-Flochet, Simone Bozon, N. Combet, N. Noël, et N. Revol. Absentes : D. Ferroud et Catherine Blanlœil (procuration à N. Combet).]

ABA

Les jeunes animent la station

L'Association qui bouge et qui anime (ABA) a organisé cet hiver plusieurs manifestations.

Deux courses de luges tout d'abord, qui se sont déroulées au bas des pistes, à La Pierre, pendant les vacances scolaires, le 30 décembre 2005 et le 22 février 2006, en fin d'après-midi. Ces manifestations ont attiré une trentaine de participants sans compter les nombreux spectateurs, et notamment beaucoup de vacanciers, dans une ambiance détendue et bon enfant.

L'association a également organisé deux soirées dansantes. Le 16 février, Villarins, saisonniers et vacanciers, se retrouvaient à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour une soirée à thème « Les bronzés font du ski », avec distribution gratuite de punch à chaque passage de la musique du film... Puis les vacances se sont terminées le 3 mars avec une nouvelle soirée dansante à thème « Black and White », où chacun arrivait habillé de noir et/ou de blanc. Au final, un bilan des animations plutôt positif, puisque le nombre des participants à chaque manifestation s'est trouvé très raisonnable (70 environ).

Concernant les activités de printemps et d'été, les prochaines réunions du bureau de l'association auront pour objectif d'en déterminer plus précisément le contenu et la programmation.

POINT DE VUE

Autre regard sur un passage à la Maison du tourisme

Après mon départ de la Maison du tourisme, en septembre 2002, je n'avais jamais eu l'occasion de m'exprimer. Le départ de Karine Deck m'en offre l'opportunité.

Lors de ma prise de fonction comme directeur de la société d'économie mixte de Saint-Colomban-des-Villards (Semcovi), en 1992, je n'ai pas remis en question le travail accompli par mes prédécesseurs en charge du tourisme. J'ai au contraire apprécié les actions mises en oeuvre par M. Guy Chavanne pour promouvoir la vallée, et travaillé sur ces bases.

L'office du tourisme jouait à l'époque plutôt un rôle de coordination des différentes actions proposées par les structures associatives. Il est vrai que les moyens étaient autres, et les mentalités aussi.

La Semcovi, créée en 1988, avait en charge la gestion du domaine skiable qui ne comprenait alors que l'Ormet. L'office du tourisme intégra cette structure en 1992. Faire avancer le tourisme et désenclaver notre station était alors notre seule préoccupation. Cette phase fut décisive dans le processus de liaison avec les sites voisins. L'aboutissement en fut l'avis favorable donné par la commission des unités touristiques nouvelles le 6 mars 1998.

Lorsque les subventions d'équilibre qui permettaient à la Semcovi de fonctionner furent prohibées par la loi, l'appel d'offres qui s'en suivit, ouvrant droit à la concurrence, permit à la Satvac de prendre le relais. Ce fut alors l'arrivée d'autres hommes et d'autres moyens.

A la même époque (1998), dans le cadre d'une convention avec le district, la direction de la Maison du tourisme me fut confiée à plein temps.

Les projets d'extension prenaient forme et nous devions, nous les partenaires de ce développement, nous investir davantage pour faire connaître la vallée. Je dis bien « nous », car un directeur ne prend jamais seul des décisions ou des orientations importantes, c'est le rôle d'une équipe.

Notre participation aux salons fut redoublée et le site Internet prit sa forme actuelle.

Nous avons également mis sur pied Festivillards, la course pédestre la Villarinche, la course de chiens de traîneaux (Rêve Nordic), la fête du col du Glandon, le rallye équestre du Glandon, les rencontres internationales d'aéromodélisme, la course de ski de montagne la Sybelles-Villarinche, accueilli Pierre Tardivel, etc., autant d'évènements majeurs qui ont contribué à faire découvrir la vallée.

L'organisation de ces manifestations sous-entendait un investissement dans la communication, la recherche de sponsors et de dotations et beaucoup de disponibilité pour accomplir de petites tâches sur le terrain passées sous silence. Nous n'attendions pas la venue de petits lutins une fois la nuit tombée. Aussi déclarer qu'à mon départ *« tout était à faire »* ne pouvait pas me laisser sans réaction par égard aux personnes qui se sont investies avec moi sans compter.

Jamais je n'ai œuvré par intérêt personnel et j'ai toujours cru en un développement durable à la hauteur des ambitions des Villards. Le professionnalisme pour nous, et pour moi en particulier, se rapprochait plutôt de l'artisanat, notre seul objectif étant de répondre aux attentes des vacanciers et d'avoir le plaisir de les revoir l'année suivante.

En conclusion, je reste persuadé qu'un avenir se bâtit sur ce qui a été construit, et faire abstraction du passé n'est jamais qu'une vision nihiliste conduisant à l'échec.

Le travail des salariés de la Maison du tourisme ne pouvant s'accomplir que dans la sérénité, je souhaite bonne chance à celui ou celle qui prendra les rênes de cette structure essentielle.

Bernard Paret(*)

(*) Bernard Paret a été directeur de la Maison du tourisme de 1998 à 2002.

PETITES ANNONCES

• Une lectrice du *Petit Villarin* désirerait obtenir les numéros 6, 9, 13, 17, 26 et 33, en échange des numéros 54, 91, 102, 106, 110, 112, 113, 114, 116 ou 117 qu'elle possède en double. Adresser des propositions à l'adresse électronique suivante : marie-christine.carrara@u-grenoble3.fr

• Un lecteur du *Petit Villarin* recherche lui, soit en acquisition, soit en prêt pour consultation, les numéros 1 à 64. Contacter Jean-Marie Martin-Cocher, 21 avenue des Roses à La Salvetat – Saint-Gilles (31880) ; tél. : 05-61-07-34-41 ; courriel : jm.martincocher@free.fr

• Depuis quelques mois un nouveau lieu de rencontre est ouvert à Grenoble pour les Villarins, à l'enseigne *Au Croustillon*, rue Saint-Jacques. Il est tenu par Eric Emieux petit-fils de André et Reine Emieux (Lachenal).

• La commune de Saint-Alban recrute à compter du 19 juin et jusqu'au 31 août 2006 un(e) employé(e) à temps partiel (20 heures par semaine, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures) pour des travaux liés à l'environnement et à l'entretien des fleurs. Le permis véhicule léger sera apprécié. Rémunération : 700 euros bruts par mois. Envoyer les candidatures à la mairie de Saint-Alban avant le vendredi 13 mai prochain, 18 heures.

• Mme Marie-Claude Tronel-Picaillon désire vendre tous ses biens, essentiellement constitués de prairies, de bois et de pâturages, situés sur la commune de Saint-Colomban. Adresser des propositions à l'adresse postale suivante : 5, avenue des Roches à Marseille (13007) ou par téléphone (06-81-91-93-18), ou par courriel à l'adresse électronique marie-claude.tronel@wanadoo.fr

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

Ets ARLAUD

AGENT RENAULT
Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

SKI DE MONTAGNE

Une centaine de passionnés
sur un parcours peu sélectif à cause du temps

Les amateurs de traces en espaces vierges se sont retrouvés dimanche 19 février pour participer à la 7e édition de la Sybelles-Villarinche, compétition de ski de montagne patronnée par la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) et qui comptait cette année pour la finale de la coupe de cette fédération.

Les très mauvaises conditions météorologiques des jours précédents n'ont pas permis à l'épreuve de se dérouler sur les parcours initiaux tracés dans le massif de Belledonne par les membres de la section Maurienne du Club alpin français (CAF). Les risques d'avalanches étant très importants, c'est donc le parcours de repli proche du domaine skiable (de 8 km environ) qui a été proposé aux compétiteurs, avec départ du hameau de La Pierre vers 1 100 m d'altitude.

N. COMBET

■ *Départ en ligne, à La Pierre.*

Après les derniers conseils de Philippe Taravel – directeur de course –, les participants ont pris le départ à 8 h 45. Ils devaient rejoindre les granges du Truc (1 800 m d'altitude) en montant par le chemin des Plans, redescendre à La Pierre par la piste forestière, couper la piste de Rogemont et rejoindre le Châtelet par le chemin qui relie Nantchenu et La Perrière. En face du Châtelet, skis sur les sacs, ils ont alors gravi 300 m de pente, en forêt, pour se retrouver à hauteur de l'arrivée du télésiège de l'Ormet. Le temps de rechausser les skis, après une nouvelle descente à mi-piste puis une montée vers l'auberge du Coin et le télésiège de la Charmette, les premiers (Jean-Marcel Grillet du CAF Léman et Fabien Anselmet du CAF Vanoise) franchissaient la ligne d'arrivée en 1 h 32 m. A noter le temps de la jeune Elsa Nodet âgée de 15 ans seulement : 3 h 42 m.

Après le repas préparé par *l'Hôtel de la poste* et servi à la salle des fêtes, tous les concurrents (97, un nombre en baisse par rapport aux années précédentes : à cause d'un parcours souvent peu sélectif et trop court ?) ont assisté à la remise des prix. Avec le tee-shirt de la course, offert à tous, de nombreux prix ont été remis (piolets, casques, harnais, bons d'achat, morceaux de Beaufort, etc.) pour récompenser l'engagement de chacun.

Et tous ont été félicités par Norbert Combet, président de la Maison du tourisme, qui a également remercié tous les bénévoles qui s'investissent chaque année pour que cette course de ski de montagne puisse perdurer. On notait aussi la présence de M. Chapellaz, vice-président du Sivav, de M. Alexandre Maulin, directeur de la Satvac, et de M. Jean-François Grandidier, président de la commission des sports de neige de la FFCAM.

SKI ALPIN

Le ski club des Karellis remporte le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté

Le grand prix des Villards a eu lieu le dimanche 12 février avec un slalom géant qui aura tenu ses promesses, avec une météo très favorable (beau et froid : -10 °C) et une bonne qualité de neige sur la piste de l'Ormet (préparée avec soins par le service des pistes) entre 1 470 et 1 170 mètres d'altitude.

Les concurrents (128 inscrits, 98 au départ) se sont lancés sur les tracés signés Alexandra Favre-Bonté pour la première manche (39 portes), et Bertrand Girard (les Karellis) pour la seconde (38 portes), sous l'oeil attentif de Edmond Gilbert, délégué technique, de l'arbitre Didier Christian, et de Christophe Favre-Novel, directeur de l'épreuve, et président du Club des sports des Villards.

■ *Clément Tardy sur le point de s'élancer.*

Chez les hommes, la victoire est revenue a Thomas Deruaz de l'ASPTT d'Annecy, et chez les dames à Florence Magnin des Karellis.

Y. BONNIVARD

■ *L'aire de départ.*

Les licenciés du Club des sports des Villards se sont honorablement comportés avec, chez les hommes, Clément Tardy qui s'est classé 6e de sa catégorie (junior, 18e au général), Stan Bahro 6e cadet (24e au général), Morgan Martin-Cocher 10e minime (33e au général) et Eddy Favre-Trosson, 14e minime (43e au général).

Chez les dames, seule partante, Eléna Bonnivard a abondonné lors de la 1re manche. A noter au palmarès la 29e place (9e cadet) d'Adrien Bellot-Mauroz, licencié au ski club du Corbier.

Boissons chaudes, casse-croûte et gâteaux réalisés par les mères très actives des licenciés du club ont réconforté les concurrents exposés à des températures basses. Le challenge Jean-Noel-Favre-Bonté a été remporté par le ski club des Karellis.

Le 21 janvier sur les pistes d'Albiez se déroulaient les premières épreuves de la catégorie poussin de Maurienne. Cette course de ski alpin réservée aux enfants nés en 1995 et 1996 a rassemblé plus de 130 concurrents venus de tous les clubs de Maurienne. Comprenant un slalom géant couru en deux manches, elle a été remportée par Lucas Martin-Cocher, 11 ans, licencié au Club des sports des Villards. Lucas a également remporté la même épreuve qui s'est déroulée le 18 février à Val Cenis, confirmant ainsi tous les espoirs que les spécialistes mettent en lui.

De son côté, le 21 mars, toujours à Albiez, Laura Martin-Cocher, également pentionnaire du Club des sports, a remporté, dans sa catégorie (filles nées en 1998), la « micropouss Maurienne ».

Promotion du ski de randonnée dans la vallée des Villards

Tous les adeptes du ski de randonnée dans la région connaissent la vallée des Villards, départ privilégié pour de magnifiques itinéraires de ski de randonnée.

Un certain nombre de topo-guides existent pour le massif de Belledonne, mais il est moins fréquent de trouver dans la presse spécialisée des articles qui font la promotion de cette activité à partir des Villards.

C'est enfin chose faite puisque la revue mensuelle *Montagnes Magazine*, dans son numéro 303 (mars 2006), consacre un dossier spécial « ski de rando » autour de différents massifs, dont un article intitulé « Vallée des Villards, la face cachée de Belledonne » signé par Marc-Henri Julien.

Mais pourquoi donc la face cachée ? L'introduction à l'article l'explique bien : « *Belledonne est une belle dame surtout fréquentée sur son flanc ouest qui domine le sillon alpin très urbanisé. Mais le versant est abrite une grande variété de courses.* » En effet, en comparaison des itinéraires proches de Grenoble, la vallée des Villards semble moins fréquentée.

Mais tout est relatif car, les beaux dimanches de printemps, les parkings dans les hameaux villarins qui sont aux départs des grands itinéraires sont parfois bel et bien saturés.

M.-H. Julien parle également du contraste saisissant entre le développement du domaine skiable des Sybelles et la « Belledonne sauvage », tout en faisant apparaître l'intérêt des remontées mécaniques qui permettront de réaliser des randonnées plus hivernales que printanières dans le secteur du col du Glandon et des aiguilles de l'Argentière.

L'article met également à l'honneur toute la richesse et la diversité des itinéraires qu'on peut réaliser depuis la vallée (*« Partout ici il y a place pour l'improvisation, tant les possibilités, de couloirs, de pentes, de cols sont illimitées. »)* et mentionne l'enneigement abondant qui permet de poursuivre la randonnée à ski jusqu'au mois de juin, alors que le col du Glandon est parfois déjà ouvert.

L'article cite un certain nombre d'itinéraires assez intelligents, dont quelques circuits possibles. A ce propos un topo-guide sur le ski de randonnée, qui lui se donnera les moyens d'être beaucoup plus complet, est en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes pour promouvoir le ski de randonnée aux Villards.

Le dossier est suivi par une commission, composée entre autres de Michel Donda et Nicolas Revol et sa conception supervisée par le bureau d'études grenoblois Décalog. Les financements accordés par la collectivité sont subventionnés dans le cadre du dernier contrat de plan État-Région.

Le projet comprend la réalisation d'un topo-guide sous la forme d'une carte topographique, qui devrait être finalisée et diffusée pour la fin de l'année 2006, et la réalisation (par la suite) d'un site Internet plus riche encore en informations.

CLUB DES SPORTS

Vers un projet ambitieux ?

Lointain successeur de l'Union sportive des Villards créée le 16 février 1912, qui regroupait des membres des deux communes pour *« vulgariser ski, luge, toboggan et autres sports »*, le Club des sports des Villards compte aujourd'hui une trentaine de licenciés.

La saison dernière, les responsables du club avaient présenté aux deux communes et la communauté de communes un projet *« pour fonctionner plus efficacement et être en adéquation avec les objectifs du club »*. Ce projet nécessitait une aide publique de 22 000 euros pour, notamment, embaucher un entraîneur, moniteur dans une station voisine, qui aurait à cette occasion intégré l'Ecole de ski français de Saint-Colomban. Cependant, Jacques Maurino, conseiller à la communauté de communes, ayant indiqué que l'Ecole de ski n'était pas intéressée par ce montage, la communauté de communes n'avait octroyé que 1 800 euros de subvention (sur les 8 000 demandées) et les communes de Saint-Alban (800 euros) et de Saint-Colomban (5 900 euros) sur les 7 000 euros demandés.

Il y a quelques semaines, les responsables du club sont revenus à la charge estimant que les 6 moniteurs fédéraux qui encadrent les licenciés ne pouvaient plus *« prétendre faire progresser au plus haut niveau les futurs espoirs du club »* ni répondre aux objectifs du club qui est de *« former des skieurs pour intégrer la compétition au plus haut niveau (district Maurienne, comité de ski de Savoie, section ski-études), améliorer les performances des coureurs afin qu'ils puissent être représentatifs aux grands prix (circuit Maurienne, etc.) et former des skieurs au brevet d'Etat de ski alpin (monitorat) »*.

Sur les 26 200 euros demandés aux trois collectivités villarinches et (nouveauté) à la commune de Saint-Etienne-de-Cuines (21 200 euros si l'entraîneur était rattaché à l'Ecole de ski de Saint-Colomban), la commune de Saint-Alban a alloué 1 000 euros.

La communauté de communes a demandé (17 mars 2006) des informations complémentaires avant de se prononcer tandis que la commune de Saint-Colomban a décidé (24 mars 2006) d'organiser une réunion tripartite (élus, Club des sports, Ecole de ski) pour discuter, au fond, de ce projet.

GERLAND Routes
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Brève histoire de la ligne de transport Saint-Avre – Les Villards
des origines au début de la Seconde Guerre mondiale

Le 28 janvier 1922, par décision du conseil général de la Savoie un service public saisonnier de transport de voyageurs et de marchandises est créé entre la gare de Saint-Avre – La Chambre et Lachal, dernier hameau habité de Saint-Colomban. Suite à sa demande, datée du 25 août 1921, c'est Paul Morini, entrepreneur de transport à La Chambre, qui est désigné comme premier concessionnaire.

Une convention est signée pour 1 an, à titre d'essai, entre ce dernier et le préfet de la Savoie par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de Chambéry. Elle prévoit entre autres la rétribution de M. Morini qui se fera d'une manière complexe. Les communes concernées par cette desserte verseront chacune une subvention ; la liste des contributions communales à mettre en recouvrement au titre de l'année 1927, par exemple, est établie comme suit : La Chambre : 100 francs, Saint-Avre : 73 francs, Saint-Etienne-de-Cuines : 385 francs, Saint-Alban : 320 francs, et Saint-Colomban : 765 francs(*). En 1922, la commune de Saint-Alban refusait de verser sa quote part ; on peut donc supposer qu'en 1927, cette ligne desservait cette commune.

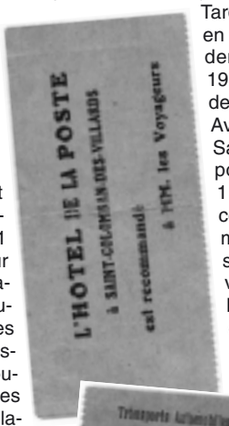

A ces contingents communaux s'ajoutera une subvention complémentaire du département. Mais son calcul est compliqué. Prenons l'année 1929 où voiture et camion ont fonctionné régulièrement du 1er mai au 31 octobre soit 184 jours. Pour les places offertes aux voyageurs, le concessionnaire touchera 0,084 franc par places disponibles (20). Pour les messageries (colis, lettres), il touchera 1,050 franc par tonnes transportées (0,5 tonne déclarée quotidiennement). Quant aux marchandises, elles sont estimées à 3,5 tonnes quotidiennes.

En mars 1928, on retrouve la trace d'un service d'hiver, probablement du 1er novembre 1927 au 31 mars 1928.

Aux tracas financiers s'ajoutent chemins faisant les problèmes avec les autorités communales ou avec les clients.

Ainsi en 1927, M. Morini écrit au préfet pour se plaindre du fait que le maire de Saint-Colomban *« lui interdit de garer ses véhicules sur la place publique, la seule existante »*. De son côté, le maire, Emmanuel Tardy, signale que M. Morini ne respecte pas les tarifs et qu'il ne livre pas M. Camille Girard, l'hôtelier. Il faut dire que si Paul Morini assurait le service annuel public, Camille Girard assurait lui un service de transport à titre privé...

En 1928, juillet, une plainte est adressée au préfet par M. Mussot, ingénieur en chef des transports publics : *« Le 25 juillet dernier, M. Libercier, typographe à Lyon, a constaté l'absence de courrier à l'heure du départ. Après 35 minutes d'attente il fut obligé de louer une voiture particulière pour prendre le train à Saint-Avre. »* M. Morini sera passible d'une pénalité pour *« départ avant l'heure fixée par horaire approuvé »* qui sera déduite de ses subventions. Ces renseignements sont adressés au préfet pour être communiqués au plaignant.

Les années défilent, les problèmes aussi...

Le 30 mars 1930 par exemple, nouvelle lettre de Paul Morini adressée au préfet au sujet d'une délibération du conseil municipal de Saint-Colomban qui lui interdit l'accès et le stationnement sur la place au prétexte que celle-ci sert *« de cours de récréation »*…

Cette même année, un retard de livraison de la nouvelle voiture voyageur repoussera le service d'un mois : il commencera le 1er juin au lieu du 1er mai. Et le 5 mai, M. Morini soumet ses horaires à l'approbation du préfet pour la saison 1930, soit à aller : départ de la gare de Saint-Avre à 8 h 15 et arrivée à Saint-Colomban (Lachal ?) à 9 h 15. Au retour, départ de Saint-Colomban (Lachal ?) à 15 h 30 et arrivée à la gare une heure plus tard. Il expose également que le départ de Saint-Avre pourrait être retardé les jeudis et samedis pour faciliter les personnes venant du marché. A cette proposition, les maires de Saint-Avre, La Chambre et Saint-Etienne-de-Cuines ne trouvent rien à redire, tandis que les maires de Saint-Alban (M. Frasse-Sombet) et de Saint-Colomban (M. Tardy), soutenus par l'ingénieur en chef des transports publics, demandent que l'horaire de 1930 reste le même que celui de 1929, soit départ de Saint-Avre à 11 h 30 et départ de Saint-Colomban à 15 h 30, pour des arrivées toujours 1 heure plus tard. Le 10 juillet, ceux-ci sont convoqués à la mairie de La Chambre en présence de M. Morini pour trouver un accord. L'accord stipule que les dimanches, lundis et mercredis le départ de Saint-Avre sera à 8 h 30 et à 11 h 30 les autres jours, tandis que le départ de Saint-Colomban reste fixé à 15 h 30.

M. Morini se plaint aussi de l'insuffisance de la subvention allouée par le décret du 26 avril 1921 car son service est déficitaire. Déjà… Pour éviter une interruption fâcheuse, il est autorisé (août 1930) à demander une majoration des tarifs.

Mais le remède ne règle pas tout et deux ans plus tard (octobre 1932) M. Morini demande une *« légère »* augmentation de 10 % (quand même !) sur les bagages et la messagerie. Un mois plus tard, il reçoit cette réponse : *« Le tarif maximum est établi selon un index économique qui varie suivant le prix de l'essence et de l'huile. En application de ces règles, vos tarifs ont été relevés en 1925 puis en 1930. Lors de la révision, la valeur de l'index a été calculé sur la base de 2,70 francs le litre d'essence* (soit 1,30 euro...) *et de 7 francs le litre d'huile. Les cours actuels étant plus faibles qu'en 1930, votre demande de relèvement ne se justifie pas. »*

Un an plus tard, le 9 décembre 1933, M. Moini décédait.

Dans un rapport adressé le 5 juillet 1934 au préfet de Savoie, l'ingénieur subdivisionnaire Anselme Vénéra aborde le problème de ce service saisonnier sous un nouvel aspect. Il s'agit *« de créer un nouveau service »* pour lequel la subvention de l'Etat ne sera pas renouvelée ; c'est une mesure générale pour les services venus à expiration après plus de 10 années d'existence ce qui est précisément le cas du service villarin.

La totalité de la subvention afférente au service était de 14 700 francs (9 800 francs de l'Etat, 3 267 francs du département et 1 633 francs des communes). Il indique qu'un nouveau service ne pourra plus bénéficier à l'avenir que des subventions départementales et communales, étant entendu que celles-là seront le double de celles-ci.

Il précise également qu'il a reçu deux demandes, de MM. Jacques Emieux et Emmanuel Martin-Cocher, lesquels ont présenté des propositions écrites d'où il ressort que tous les deux envisagent un service saisonnier du 1er mai au 31 octobre avec un voyage aller et retour quotidien. Ce service peut avoir comme point de départ Saint-Avre ou Saint-Colomban. Et comme *« tous les deux résident à Saint-Colomban, la subvention annuelle demandée varie suivant le choix qui sera fait. Ainsi, si le départ est à Saint-Avre, M. Martin-Cocher demande 10 800 francs et M. Emieux 9 900 francs, alors que si le départ est de Saint-Colomban, M. Martin-Cocher demande 7 200 francs et M. Emieux 7 000 francs »*.

Le matériel utilisé se composerait, pour Emmanuel Martin-Cocher, d'un car automobile décapotable (19 places assises), et, en réserve, d'un car décapotable de 18 places assises, ainsi que d'une remorque pouvant transporter 800 kg de marchandises.

Jacques Emieux se propose d'utiliser un car décapotable de 20 places assises pouvant également transporter entre 1 300 et 1 500 kg de marchandises et une voiture supplémentaire de 7 places assises en réserve.

En octobre 1934, M. Camille Girard demande de participer au renouvellement du service, ce qu'on lui autorise à faire. Et le 21 décembre, M. Gex, ingénieur en chef, annonce que le conseil général a adopté M. Jacques Emieux comme concessionnaire à titre d'essai, pour 1 an, étant entendu que s'il donne satisfaction cette concession pourra lui être renouvelée.

Mais les « perdants » ne sont pas contents et le 21 juin 1935, Emmanuel Martin-Cocher écrit à M. Vénéra que *« Jacques Emieux ne respectent pas les engagements »*. Le 22 juillet, une pétition de transporteurs contre Jacques Emieux est signée par Emmanuel et Emile Martin-Cocher, Camille Girard, et MM. Dulac et Mismetti (ces derniers de La Chambre).

Mais ces interventions n'ébranlent pas l'administration qui, sans doute après enquête, continue à faire confiance à Jacques Emieux puisqu'en 1937, la concession est de nouveau prorogée pour 1 an au profit de celui-ci qui assurera finalement ce service jusqu'en 1942. Même si, en juillet 1940, Emmanuel Martin-Cocher, qui avait obtenu le service postal, transportait « accessoirement » voyageurs et marchandises... Cependant, seul le service postal subsistera à cause des restrictions de carburant.

Ginette Paret

(*) 1 franc de 1928 vaut environ 0,53 € (source Insee).

PATRIMOINE

Le lavoir de Nantchenu

Début octobre, le lavoir de Nantchenu a été réparé par la communauté de communes ; il en avait bien besoin ! Il portait la date de 1925 comme la plupart des autres lavoirs de Saint-Colomban (10 au total).

L'adduction d'eau à Saint-Colomban est une longue histoire. D'après les registres des délibérations du conseil municipal, en 1860, il est fait allusion à 6 fontaines (des « bachats ») : une à Lachenal, à Valmaure, à La Pierre, à Nantchenu, et deux au Villard Martinan.

N. MARTIN-COCHER

En 1905, l'adduction d'eau potable fait partie des projets du conseil municipal qui vote, le 14 mai, 300 francs pour une analyse des eaux et l'étude de ce projet. Le 18 septembre un architecte est nommé.

En... avril 1908, le projet qu'il a établi est approuvé. On lui demande de le mettre à exécution le plus rapidement possible.

Mais les années passent. On n'entend plus parler d'adduction d'eau potable. La commune a beaucoup de soucis et peu d'argent. Il y a donc des priorités : l'entretien des routes, des chemins, des ponts, l'installation du téléphone, etc.

Le 17 novembre 1912, M. Anselme a établi un nouveau projet ; il aura 5 % du montant du devis qui s'élève à 120 000 francs. La semaine suivante une demande de subvention est envoyée au ministère de l'intérieur ; elle est accordée le 19 septembre 1914. Montant : 35 000 francs. La commune fera un emprunt pour le complément

Mais la guerre, déclarée quelques jours plus tôt, enterre le projet pour plusieurs années.

Après diverses péripéties, c'est le projet de la société des Hauts fourneaux de Pont-à-Mousson qui est retenu en novembre 1923. Et le 1er juin 1924, le conseil donne l'ordre à cette société de commencer immédiatement les travaux ; ils seront terminés et réceptionnés le 26 octobre 1925 (pour les bornes fontaines seulement). L'ensemble est réceptionné un an plus tard, le 14 septembre 1926.

Laurent Tardy est nommé surveillant des fontaines le 24 juin 1924. En octobre 1925, Jacques Frasse est nommé fontainier de la commune avec un salaire de 600 francs par an. Il est remplacé, le 8 août 1926, par Jean-Pierre Emieux avec le même salaire.

G. P.

L'administration communale dans la vallée des Villards

des communiers du Moyen Âge aux élus du suffrage universel

Le régime municipal a beaucoup évolué lors des sept derniers siècles. Du Moyen Âge aux XVIe et XVIIe siècles, les deux communautés villarinches sont de petites entités sous la tutelle lointaine de deux seigneurs, de La Chambre et du Chapitre.

Au XVIIIe siècle cette discrète « démocratie », avec l'assemblée des communiers, coexiste avec la mainmise, même légère, de l'Etat.

Avec la Révolution, l'Empire de Napoléon et la restauration sarde, un pouvoir centralisé se met en place mettant un terme à cette forme de pratique. Il faudra attendre 1860, avec le rattachement à la France, et surtout l'application des lois républicaines pour que s'impose l'élection des responsables locaux au suffrage universel.

C'est cette évolution de l'administration communale aux Villards que Pierre Bozon retrace dans ce texte avec parfois beaucoup de lyrisme…

C'est l'église qui créa les premiers cadres administratifs en constituant les paroisses au cours du premier millénaire de notre ère. Par la suite, les communes se sont identifiées aux paroisses. Cependant, dans le domaine civil, les habitants des montagnes de Savoie se sont très tôt administrés eux-mêmes, à partir du XIIe siècle, comme le montrent les documents d'archives.

A l'époque, les Villarins étaient les sujets de deux seigneurs : les uns dépendaient du seigneur de La Chambre, vicomte de Maurienne, et les autres du chapitre des chanoines de Saint-Jean-de-Maurienne depuis une donation qui leur avait été faite en 1040 par le premier comte de Savoie. Les uns étaient dits Chambrains, les autres Capitolins. Tous, en tout cas, devaient naturellement payer des redevances à leurs seigneurs, comme aujourd'hui nos impôts.

Pour discuter du montant de ces redevances, pour les répartir équitablement, une organisation était nécessaire. Elle l'était aussi pour entretenir l'église, après l'avoir bâtie, et pour tous les rapports entre la population et curé. Enfin, il fallait gérer les biens collectifs qui font les trois cinquièmes de la superficie de chacune des deux communes villarinches. Cela était si important qu'on a pu écrire que, dans les Alpes, le communal avait fait la commune.

En tout cas, celle-ci, dès le Moyen Âge, s'est administrée elle-même de façon très démocratique. Tous les chefs de famille constituaient l'assemblée générale, dont l'autorité était souveraine. Elle se réunissait un dimanche à l'issue de la grand-messe ou des vêpres, à l'origine dans l'église elle-même (qui au Moyen Âge n'est pas seulement lieu de culte mais aussi salle de réunion et vraie maison du peuple), plus tard devant l'église. Elle devait rassembler les deux tiers des communiers, et, à partir du XIVe siècle, les procès-verbaux étaient rédigés par un notaire. L'assemblée déléguait (pour trois ans) ses pouvoirs à un syndic, assisté de trois conseillers le plus souvent. Comme il y avait dans les deux paroisses des Villards des sujets de deux seigneuries, il existait des assemblées générales qui élisaient chacune leurs syndic et conseillers. Ainsi, sur le recensement de la population de 1561, figurent les noms des syndics et des conseillers des Chambrains et des ducaux car, entre temps, le duc de Savoie s'était substitué au chapitre. Ces magistrats devaient prêter serment de s'acquitter consciencieusement de leurs fonctions. Celles-ci consistaient à gérer les biens de la communauté, et notamment les vastes terrains collectifs. A la fin de l'année, ils devaient rendre un compte rigoureux de leur mandat, particulièrement des recettes et des dépenses. Ils étaient chargés également de représenter leurs administrés auprès des instances supérieures : le seigneur de La Chambre, le Chapitre, plus tard le duc de Savoie. La puissance de l'organisation communale contrastait avec la faiblesse de la féodalité et contribuait à donner à ses membres le sens de la liberté et de la solidarité, que renforçait encore une intense vie religieuse, animée par le développement précoce et puissant des confréries.

Ce système démocratique va persister mais en se modifiant.

Réorganisant ses états après 1560, le duc Emmanuel-Philibert diminua les pouvoirs de l'assemblée des communiers au profit de ceux des syndics. Ceux-ci sont toujours élus pour trois ans, puis pour un an seulement à la fin du XVIIe siècle. Sans doute ils deviennent davantage des chefs que des mandatés, mais ils doivent veiller non seulement sur les biens de la communauté, mais aussi sur les intérêts supérieurs de l'Etat. Ils sont chargés notamment de lever les impôts, à la fois de l'Etat et de la communauté. La perception des impôts est confiée, dans chaque paroisse, à un exacteur, agent placé sous l'autorité du syndic.

Ainsi la commune devient un rouage de l'Etat. Celui-ci avait pratiquement éliminé les seigneurs. Dès le XVe siècle, le duc s'était approprié les droits du Chapitre. En 1700, la marquise de La Chambre vend ses droits à noble Pierre Martin Gallière d'Arve. Celui-ci obtint le titre de comte de Cuines et Villards, mais c'est une distinction purement honorifique, sauf le droit de justice de paix qu'un châtelain rendait en son nom(*). En 1714, le Sénat de Savoie décide la fusion des ducaux et des Chambrains. Il n'y a alors plus désormais qu'un syndic par paroisse, assisté de 6 conseillers.

En 1738, Victor-Amédée II modifia encore le régime communal en le subordonnant étroitement au pouvoir central. Le budget central dut être soumis au visa de l'intendant de Maurienne. Le rôle du syndic devint surtout honorifique, la réalité du pouvoir passant au secrétaire de la communauté, notaire nommé par l'intendant, sur proposition, il est vrai, du conseil communal. Vrai fonctionnaire de l'Etat, auquel il a prêté serment, le secrétaire s'occupe du registre et du rôle des impôts, et il est le seul intermédiaire entre la communauté et l'intendant. C'est lui qui convoque le conseil que le syndic préside, et qui rédige le compte rendu des délibérations. En outre, le syndic n'est plus élu mais coopté. Depuis 1738, le syndic sortant est remplacé par le conseiller le plus ancien, et, à sa place, un autre conseiller est désigné par le conseil dans la même séance de décembre où on passe quittance au syndic déposé. Un conseiller siège donc 7 ans dont le dernier comme syndic et ne peut-être « réélu ». Le syndic et le secrétaire sont rétribués, sans doute en fonction des revenus communaux. En 1739 par exemple, le syndic de Saint-Alban reçoit 20 livres et le secrétaire 21 livres. Le conseil gouverne la paroisse et gère avec précision les deniers publics *(lire page 9)*.

Voici le résumé d'une délibération caractéristique : *« Le 1er avril 1783, dans la maison de la communauté de Saint-Colomban, par devant moi, notaire royal, châtelain, secrétaire soussigné* (Nicolas Rostaing)*, se sont en personne établis et assemblés à la manière ordinaire, Polycarpe feu Pierre Bozon (Sausse), syndic, Claude feu Ennemond Rostaing-Capaillan (Lachal), Jean-Baptiste feu Paret (Martinan), Benoît feu Balthazard Sallier (Lachenal) et Claude feu Louis Paret (Ponts), conseillers […]. Sont absents Etienne Sallier (La Pierre), malade, et Jean Lambert (Châtelet).* (L'objet de la réunion est de) *recevoir les mises de ceux qui voudront se charger de l'exaction de la taille et autres revenus de la paroisse, en suite de trois publications et affiches faites à ce sujet par moi, secrétaire soussigné. A quel effet s'est présenté par devant les syndic et conseillers, Jean-François Martin-Rosset (Martinan), dernier exacteur, qui, seul, aurait fait mise de faire la dite exaction pour l'année courante sur le gage de 3 livres 19 sols par cent (…). Les dits syndic et conseillers ont nommé le dit Martin-Rosset exacteur* (à condition) *qu'il se réserve à la dite charge en homme de bien et d'honneur, sous la caution de Joseph feu Pierre Bozon (Valmaure, frère du syndic) et de Louis feu Me Jean-Baptiste Frasse (Lachenal), ce dernier natif de Saint-Alban. »*

Dans ce système, le syndic et les conseillers, l'exacteur, ainsi que ses garants, appartiennent tous aux familles aisées : ce sont biens des notables qui gèrent les intérêts des communautés. Pourtant, pour les affaires les plus graves, on continue à consulter l'assemblée générale de la communauté comme il arrivera par exemple, le 25 avril 1791 à Saint-Alban, pour *« régler la trop grande quantité de brebis et de chèvres que l'on introduit dans la paroisse pendant l'été et qui causent des dommages considérables tant aux forêts qu'aux autres biens communaux »*.

Annoncée longtemps à l'avance et solennellement convoquée par trois volées de la plus grosse cloche à l'issue de la messe, l'assemblée se réunit devant l'église, en présence de noble Jean-Baptiste Martin, avocat et juge du comté de Cuines et Villards, de Me Nicolas Rostaing, châtelain de Saint-Colomban, et de spectacle J.-E. Rostaing habitant Saint-Colomban, témoins. Sur le compte rendu, rédigé par le secrétaire J.-B. Rostaing, sont portés tous les noms des présents, en commençant par honorable Jean feu Joseph Frasse, syndic. Plus des trois quarts des chefs de famille ayant été dénombrés, l'assemblée délibère et décide que la quantité de brebis par famille n'excèdera pas 30 et celle des chèvres 2, y compris les animaux de louage.

Le 1er mai à Saint-Colomban, une autre assemblée générale, décidée par le conseil de la communauté, se tient avec la même solennité pour décider d'attribuer les revenus des confréries du Saint-Esprit à l'entretien d'un second prêtre.

Autres réunions importantes, celles de 1765 pour délibérer au sujet de l'affranchissement des droites féodaux décidé par Charles-Emmanuel III, car les communautés devaient racheter ces droits aux seigneurs. Les sommes déboursées par les communes villarinches furent parmi les plus faibles de Maurienne. Saint-Colomban, par exemple, versa quatre fois moins que Fontcouverte et Saint-Alban, presque huit fois moins. D'ailleurs, l'intendant se plaignit que Saint-Colomban avait usurpé ses communaux.

Ainsi, malgré la prépondérance d'un représentant du pouvoir central et le rôle affaibli d'un conseil de notables, la démocratie à la fin du XVIIIe siècle reste bien vivante, avec des réunions solen-

Lire la suite page 9

« Un peuple insubordonné et sans soumission »

Les conflits étaient permanents entre les syndics et leurs administrés. Ceux-ci multiplièrent les dénonciations au vice-intendant. Les syndics, de leur côté, mirent en garde les autorités contre l'agitation permanente qui va jusqu'aux bagarres sanglantes, de leurs administrés. Révélatrice est à cet égard la réflexion du syndic de Saint-Alban, Oujoud, lorsqu'il écrit, en 1883, : *« Permettez, Monsieur, que je vous dise, en passant, que j'ai affaire à un peuple tout à fait insubordonné et sans soumission »*.

A Saint-Colomban des conflits encore plus violents se produisent surtout en raison du caractère autoritaire du syndic Emmanuel Martin-Frère (Nantchenu). Le plus grave éclata en 1834 à propos de l'arpentage des communaux cultifs et des nouvelles impositions sur ces communaux, ces opérations ayants été faites irrégulièrement et étant entachées de nombreuses injustices. L'un des conseillers, Joseph Bozon (Valmaure), s'opposa aux décisions du conseil en incitant les habitants à ne pas payer les taxes. Mais d'autres passèrent à l'action plus violente. Le 4 mai, Michel Martin et Blaise Rostaing, à la tête d'environ 30 hommes, vinrent chercher dispute au conseil assemblé et injurier le syndic. Après cette affaire, il en y eut d'autres, et le 26 mars 1847, Emmanuel Martin-Frère reçut une forte semonce et il fut remplacé.

Les Villarins ont la liberté dans le sang et ne veulent pas plier devant une autorité arbitraire. D'ailleurs, le vice-intendant finit parfois, par être excédé et révoque le syndic abusif.

P. B.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Administration communale

Suite de la page 8

nelles, sur la place publique, de tous les chefs de famille qui, le quorum des deux tiers étant atteint, décident souverainement des affaires les plus pressantes de leur communauté.

En 1792, les révolutionnaires français s'emparent de la Savoie et celle-ci sera annexée jusqu'en 1815.

Les lois françaises nouvelles sont appliquées. Les conseils municipaux comprennent 12 membres, sont élus par la population mâle et majeure et ont un maire à leur tête, à la place du syndic. Fait remarquable, les premières élections, le 22 janvier 1793 (NDLR : la veille, Louis Capet était guillotiné...), portèrent à la mairie tous les anciens syndics et conseillers : les deux premiers maires, Claude Pepey, à Saint-Colomban, et Joseph Raymond, à Saint-Alban, appartenaient aux plus riches familles. Preuve manifeste de la sympathie que la population avait pour ses notables, sans doute hommes intègres et dévoués pour le bien public. Mais l'Etat ne tarda pas à nommer des agents nationaux dans chaque commune pour renforcer son pouvoir, pouvoir détesté, car il s'en prenait à la religion, établissait le service militaire obligatoire, jusqu'alors inconnu, augmentait les impôts.

En 1795, les municipalités communales sont remplacées par des municipalités cantonales qui se composaient d'un agent et d'un adjoint dans chaque commune sous la surveillance d'un commissaire du gouvernement. Les délibérations se tiennent à Saint-Etienne-de-Cuines, chef-lieu du canton. Comme dans toute la Maurienne, les Villarins se désintéressent de cette vie politique imposée de l'extérieur, et les agents nationaux démissionnent aussitôt nommés, sous prétextes divers.

En 1799, Napoléon Bonaparte rétablit les municipalités communales, mais les maires sont des fonctionnaires nommés pour trois ans par le sous-préfet. L'autonomie ancienne a disparu.

Après la chute de Napoléon, en 1815, le restauration sarde continua dans le même sens absolutiste. Le maire reprend le nom de syndic mais il est nommé, ainsi que les conseillers, par le vice-intendant de Maurienne qui a remplacé le sous-préfet. Désormais, tout dépend du pouvoir central. Les syndics, nommés pour de longues années, parfois près de vingt ans, ont tendance à gouverner en despotes *(lire page 8)*. Mais ils se heurtent souvent à la volonté farouche de résistance d'une population éprise de liberté et qui atteint alors son maximum : 3 000 à 3 100 habitants dans la vallée.

Ce système reste en vigueur jusqu'en 1860 lorsque la Savoie demande son rattachement à la France. Il faudra attendre les lois républicaines, pour que maire et conseillers soient élus au suffrage universel.

Pierre Bozon

(*) Le comte de Cuines et Villards est représenté dans la vallée par un châtelain, toujours recruté parmi les notaires, assisté par un lieutenant. En 1731, le châtelain Joseph Girard a pour lieutenant, à Saint-Alban, le notaire Louis Frasse. Depuis la création du comté, 5 châtelains se succédèrent : Michel Girard (La Pierre), Joseph Girard (La Pierre), J.-B. Girard (Grange-Neuve), J.-B. Frasse (Lachenal), Nicolas Rostaing (Lachal). Le châtelain était en quelque sorte un juge de paix, s'occupant de la police et des délits ruraux, mais on pouvait toujours en appeler à la justice royale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Budgets des paroisses de Saint-Alban et Saint-Colomban (années 1741 et 1742)

A titre d'illustration voici les budgets des deux paroisses pour 1741 et 1742 (archives départementales de la Savoie, C789). Nous sommes sous le règne de Charles-Emmanuel III (1730-1773), roi de Piémont-Sardaigne, qui vient de terminer la grande œuvre que son père Victor-Amédée II avait commencée, c'est-à-dire la réalisation de la mappe devant servir, entre autre, à une meilleure répartition de l'impôt. Ce cadastre, appelé improprement « mappe sarde », fut quasiment opérationnel vers 1738 (*).

La mise en place de ce document fit apparaître un nouveau personnage dans l'administration paroissiale : le secrétaire qui avait pour rôle principal la gestion des nouveaux documents (registres des mutations cadastrales ; mais très généralement c'est un notaire qui va occuper cette fonction). Un autre personnage apparaît aussi : l'exacteur, chargé de recouvrer l'impôt des paroissiens, et recruté par une soumission. Dans le budget de Saint-Alban nous voyons que l'exacteur est un notaire : Me Martin Oujoud puis Me Frasse qui ont gagné leur soumission avec comme rétribution 5 deniers par livre collectée. Dans le cas de Saint-Colomban, Joseph Girard est nommé en 1741 avec une rétribution de 6 deniers par livre collectée mais, l'année suivante, c'est Louis Tardy qui emporte le marché avec une rétribution de 4 deniers par livre collectée. Enfin, existe aussi le regrattier (ou regrettier). L'Etat ayant le monopole du sel, l'achat de celui-ci est obligatoire en fonction du nombre de personnes qui constitue le foyer fiscal (« le feu ») ainsi que les bêtes prenant sel. Pour mémoire chaque personne doit acheter pour elle 8 livres de sel (environ 4 kg) par an, 4 livres pour une vache, etc.

A noter dans ces documents la contribution des deux paroisses pour réparer les dégâts du torrent Bonrieu à Saint-Jean-de-Maurienne, et, à Saint-Colomban, les dépenses pour réparer le pont du Glandon (Nantchenu), et, à Saint-Alban, 6 livres pour la fourniture du cierge pascal (*« coutume ancestrale »*).

Les budgets sont libellés en livres, sols et deniers (respectivement notés dans ces tableaux L, S, et D), monnaies de compte. Durant la période qui court de 1730 à 1755, le système est à base 20 c'est-à-dire qu'une livre vaut 20 sols (sous) et un sol vaut 20 deniers. Ce système était basé sur le doublon d'or de 18 livres avec ses sous-multiples, le sequin d'or avec ses multiples et sous-multiples, et l'écu d'argent de 5 livres avec ses sous-multiples. A partir de 1755, le système est à base 12 (une livre vaut 12 sous). La monnaie est frappée essentiellement à Turin. La frappe se fait sur ordonnance du roi qui précise le type et la quantité de pièces à frapper.

Jean Garbolino

(*) Consultable sur ordinateur aux archives départementales de la Savoie. Des extraits sur papier sont vendus à la demande.

■ *Pièce de 2 deniers en cuivre (diamètre : 16 mm ; poids : 2 g).*

■ Paroisse de Saint-Alban

Description	1741			1742		
	L	S	D	L	S	D
Recettes						
Cotes génériques des possédants particuliers	1 937	10	11	1 937	10	11
Revenus des essarts et consignes des bestiaux	181	7	0	203	16	0
Somme due par Me Martin, exacteur l'an passé	53	3	0			
Somme due par Me Frasse, exacteur l'an passé				16	11	2
Cens des communaux (Hyacinthe Frasson-Botton et Pierre Michel Chaudet)				4	6	0
Total prévisionnel des recettes	2 175	0	11	2 162	14	1
Dépenses						
Vacations						
Me Girard, secrétaire	18	18	6	0	12	0
Me Frasse, secrétaire (1742)				12	2	6
François Frasson, syndic	4	6	0	6	19	0
Martin Oujoud, conseiller	1	10	0	6	17	0
Me Frasse, conseiller	1	0	0	1	0	0
Joseph Frasse, conseiller (1742)				1	0	0
Colomban Gottafrey, conseiller (1742)				2	0	0
Gages						
Du syndic	20	0	0	20	0	0
Du secrétaire	21	0	0	21	0	0
De l'exacteur Me Martin Oujoud (5 deniers/livre)	42	14	7			
De l'exacteur Me Frasse (5 deniers par livre)				33	10	0
Dettes de la communauté						
Taille des biens propres	68	2	0			
Fourniture du cierge pascal (coutume ancestrale)	6	0	0			
Somme due à Alban Cartier, syndic de l'an passé	18	14	8			
Grosses dépenses						
Taille royale portée par le cadastre	1 813	2	11	1 813	2	11
Imposition pour la réparation des ponts et chemins	44	8	10	59	5	11
Retenues diverses du gouverneur de la Savoie	17	14	11	17	14	11
Dépenses casuelles de l'année courante	16	14	0			
Imposition pour les dégâts du torrent Bonrieu de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne				95	6	3
Total prévisionnel des dépenses	2 094	6	5	2 209	11	8
Bilan						
Total des dépenses	2 094	6	5	2 209	11	8
Total des recettes	2 175	0	11	2 162	14	1
La taille de l'année sera (en 1741) diminuée de	80	14	6			
La taille de l'année sera (en 1742) augmentée de				46	17	7

■ Paroisse de Saint-Colomban

Description	1741			1742		
	L	S	D	L	S	D
Recettes						
Cotes génériques des possédants particuliers	3 641	11	0	3 352	1	4
Cotes génériques de la communauté	191	10	3	79	8	3
Somme due par Louis Tardy, exacteur (1741)	14	0	3			
Consignes des bestiaux (1742)				71	8	6
Somme due par Me Girard, secrétaire (1742)				7	19	9
Total prévisionnel des recettes	3 847	2	0	2 162	14	1
Dépenses						
Vacations						
Me Girard, secrétaire	12	17	6	29	16	6
Antoine Martin, conseiller	1	5	0			
Antoine Martin, syndic de l'année courante				4	0	0
Colomban Paret, syndic de l'an passé				14	6	0
Pierre Martin-Fardon, conseiller	1	10	0	1	10	0
Me Pierre François Martin, conseiller	1	5	0	2	10	0
Jacques Rostaing, conseiller	4	0	0			
Louis Lambert, conseiller				1	10	0
Gages						
De Colomban Paret, syndic (1741)	30	0	0			
D'Antoine Martin, syndic (1742)				30	0	0
De Me Girard, secrétaire	30	0	0	30	0	0
De l'exacteur Joseph Girard (6 deniers par livre)	93	16	10			
De l'exacteur Louis Tardy (4 deniers par livre)				130	8	10
Dettes de la communauté						
Taille des biens propres	147	10	0			
Maintenance du pont du Glandon, sous l'église	9	0	0	9	0	0
Salaires des gardes des forêts	6	0	0	6	0	0
Divers						
Taille royale portée par le cadastre	3 352	1	4	3 352	1	4
Imposition pour la réparation des ponts et chemins	82	3	3	109	11	0
Retenues diverses du gouverneur de la Savoie	32	16	1	32	16	1
Achat de bois pour réparer le pont du Glandon	12	14	0			
Dépenses casuelles de l'année courante				48	7	0
Dépenses casuelles imposées par l'Intendant	30	3	0			
Imposition pour les dégâts du torrent Bonrieu de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne (1742)				176	4	2
Total prévisionnel des dépenses	3 847	2	0	4 115	10	1
Bilan						
Total des dépenses	3 847	2	0	4 115	10	1
Total des recettes	3 847	2	0	3 720	19	9
La taille de l'année courante sera diminuée de	0	0	0			
La taille de l'année courante sera augmentée de				394	10	4

Retour sur la route du Mollard

Dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 15 octobre 2005 (*Le Petit Villarin,* numéro 134, décembre 2005), on peut lire, concernant la route et le lotissement du Mollard, que *« sur l'ancien plan d'occupation des sols (POS) figurait même un emplacement réservé (ER) partant derrière le presbytère et aboutissant [...] au hameau »* pour construire la route. Comment faut-il interpréter ce *« même »* pour le moins curieux : ironie ? POS (de 1992) fourre-tout ? ou surprise de constater que les élus de l'époque avaient pris en compte ce problème ? Dans le fond, peu importe puisque ce POS a été utile en « encadrant » la construction de plusieurs maisons et les aménagements de bâtiments anciens, participant de ce fait aux réalisations des équipes Chabrier qui ont structuré la commune et contribué à un travail intercommunal fructueux, dans la sérénité.

Le même compte rendu précise que le tracé de cet ER *« en apparence très simple, n'avait fait l'objet d'aucune étude. Aucun relevé topographique, pourtant indispensable, n'ayant été effectué »*. Là il faut préciser que cet ER n'était qu'une possibilité et que, pour passer à la réalisation, une équipe municipale, quelle qu'elle soit, aurait été obligée de faire effectuer ce fameux relevé topographique. Pour qui l'ignorerait, je souligne également que nous aussi, en 1992, nous étions assistés par un architecte et un technicien. Je me demande quel bénéfice les sept élus qui composent actuellement la majorité municipale peuvent retirer de cette critique plus que tardive et donc inutile, et qui, de plus, les met devant une incohérence ? En effet, dans leur programme électoral, ils promettaient (page 14) : *« Pour la desserte du Mollard, nous mettrons à l'étude le vieux projet de la route partant de derrière l'église et qui garantira un accès aisé en toute saison [...] »*. Ainsi, ont-ils inclus ce *« projet »* du POS de 1992 dans leurs promesses électorales, sans sourciller et malgré l'absence de *« relevé topographique pourtant indispensable »*. Et, nous allons le voir, ils ne tiendront pas parole. Car je vais, avec les écrits à ma disposition, retracer l'édifiante histoire de cette route.

1 - Programme électoral de la municipalité actuelle *(voir ci-dessus)*. On promet l'étude de la route « en travers » dite aujourd'hui « rectiligne ».

2 - Réunion du conseil municipal du 1er juin 2002. Après l'étude de la route du Mollard, on apprend que *« la solution retenue consiste à créer une voie en boucle autour du hameau* (et que) *le conseil approuve ce projet »*. L'étrangeté de cette formulation cache en fait ce que l'on ne veut pas écrire, à savoir que la *« solution retenue »* est un tracé comprenant trois virages et démarrant entre les chalets Noël et Gamel (tracé dit maintenant en Z). Coût (à l'époque) : 600 000 euros. Les candidats ont promis l'étude du tracé rectiligne ; devenus élus, ils font étudier un tracé en Z. Premier changement de position.

3 - Suite à cette décision, deux conseillers municipaux, Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange demandent avec insistance que le projet « rectiligne » soit étudié. Le 3 mai 2003 on apprend *« qu'une variante a été mise à l'étude »*. Cette variante est le projet rectiligne figurant dans le programme électoral et que les élus devaient mettre à l'étude en premier. Les deux projets sont présentés à la réunion publique d'information, le 13 août 2003. Plus d'une cinquantaine de personnes sont présentes, et, invitées à se prononcer, choisissent toutes le tracé rectiligne.

4 - Réunion du conseil du 11 octobre 2003. A l'unanimité, le conseil choisit le tracé rectiligne. Coût : 400 000 euros. Deuxième changement de position.

5 - En 2004, une pétition en faveur de ce tracé (rectiligne) recueille plus de cent signatures.

6 - Réunion du conseil municipal du 17 avril 2004. Les 2 projets sont rappelés et il est annoncé des *« pertes engendrées* (par le tracé rectiligne) *qui le font aussi cher que le tracé en Z »*. Après discussion *« le conseil décide (7 pour et 2 contre) de choisir à nouveau le tracé retenu le 1er juin 2002 »*. On ne veut toujours pas écrire : *« tracé en Z »*. Troisième changement de position.

En résumé, dans cette affaire il a eu trois changements de position ; les citoyens se sont prononcés deux fois pour le tracé rectiligne, sans être entendus, en toute démocratie… ; *« Les pertes engendrées »* n'ont pas été prouvées (voir l'article de Armand Cartier-Lange, *Le Petit Villarin*, numéro 130, décembre 2004), et même à supposer que les deux projets coûtent pareil, il fallait choisir le tracé rectiligne qui *« garantira un accès aisé en toute saison »* (programme électoral). Il faut rappeler que le commissaire enquêteur n'intervient pas dans le choix du tracé. L'utilité publique – indéniable – pouvait tout aussi bien être accordée au tracé rectiligne.

Dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2005, je lis encore : *« [...] à coût sensiblement équivalent [...] le premier tracé, dit en Z, présentait plusieurs avantages sur le tracé rectiligne, notamment en ce qui concerne la desserte du lotissement de la Doata (3 maisons derrière la cure) »*. Ce lotissement est desservi par une route profondément encaissé qui démarre derrière la cure. Le tracé en Z, lui, démarre 150 mètres plus loin. Quel avantage peut-il apporter au lotissement derrière la cure ? Par contre le tracé rectiligne aurait certainement permis de desservir ces trois maisons sans faire de route encaissée. Cela a-t-il été étudié ?

En conclusion, la route en Z sera construite (reste simplement à la financer) au terme d'une longue et déroutante « errance », avec tous les ennuis qu'elle comportera, en hiver surtout. Et pour les siècles des siècles… Les sept conseillers municipaux de la majorité en sont-ils conscients ? Ils me donnent l'impression d'avoir besoin de se justifier encore, 18 mois après leur décision finale.

Edmond Lauminy

Attention : danger !

En fonction des événements qui ont jalonné les derniers mois et considérant que l'intérêt présent et futur de la commune est menacé, il est de notre devoir d'élus d'alerter les habitants de Saint-Alban contre certaines dérives dangereuses et néfastes. En effet, la majorité municipale, qui déprécie toute opinion différente de la sienne, écrit l'histoire à sa façon en occultant l'essentiel. Or, selon nous, la commune de Saint-Alban est engagée dans une impasse, et pour longtemps si nous ne réagissons pas maintenant. Nous n'allons pas revenir sur les « représailles » que nous subissons *crescendo* depuis plusieurs années, mais, pour compléter l'information, livrer notre analyse et apporter un autre éclairage sur la façon dont sont traités trois dossiers donnés ici comme exemple : la communauté de communes, la chaufferie au bois, et le projet de construction d'un gîte d'alpage.

• La communauté de communes

Où en est-on ? Il est bien difficile de dire aujourd'hui comment les deux communes vont pouvoir se « rabibocher » dans la communauté de communes. La majorité municipale de Saint-Alban a tout fait pour obtenir la parité (1) en « minant l'édifice à sa base », et il s'en est fallu de peu pour que la maison communautaire ne s'écroule. A vouloir tout, on n'obtient souvent pas grand chose. Après cet épisode affligeant, ne pouvant avoir la « clef », la majorité municipale de Saint-Alban s'est employée, en quelque sorte, à « barricader les ouvertures » avant d'appliquer la parité à 8/8, contrainte et forcée. Mais cette situation n'étant pas à son goût, elle n'a eu de cesse de « dégrader » l'édifice, d'abord en faisant déposer une plainte par la Licra contre le maire de Saint-Colomban, puis en destituant le 8e délégué communautaire (Emile Quézel-Yoyon), enfin en destituant aussi, sitôt élu, son remplaçant Armand Cartier-Lange (2). Ce dernier rebondissement démontre s'il le fallait encore, son souci impérieux d'hégémonie. Ainsi la maison communautaire se fissure-t-elle de toutes parts. Mais actuellement une 3e commune, Sainte-Marie-de-Cuines, étudie la possibilité d'adhérer à la communauté de communes. Affaire à suivre… Quoiqu'il en soit, nous sommes très loin, hélas, de la célèbre expression de Maurice Chabrier, au moment de la création du district : *« La mariée est trop belle »*. Il avait bien compris que Saint-Alban pouvait obtenir « toute sa part » et qu'une attitude basée sur le rapport de force était utopique et destructrice.

• La chaufferie au bois

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe et une chaufferie au bois peut recevoir jusqu'à 80 % de subvention mais il est établi que la rentabilité décroît avec l'augmentation des prestations comme c'est le cas à Saint-Alban (bâtiments communaux, plus maisons individuelles, plus lotissement de la Doata).

Quelques communes d'une certaine importance sont équipées ou s'équipent actuellement. Mais Saint-Alban est une petite commune : avons-nous réellement besoin d'un tel équipement ?

Certes la mairie, les gîtes et la petite salle polyvalente peuvent en bénéficier mais l'église à proximité ne pourra pas utiliser ce mode de chauffage et c'est regrettable ; de plus, nous ne connaissons pas vraiment les dépenses de fonctionnement de cette chaufferie. Quelle sera la charge laissée aux gestionnaires dans 15 ou 20 ans ? Le remplacement du matériel, inévitable à terme, sera-t-il aidé ? Rien n'est moins sûr…

Mais un autre point mérite réflexion : l'approvisionnement en bois est prévu sous forme de plaquettes venues de Tarentaise ; qu'en est-il du coût du transport ? Une autre solution serait possible qui utiliserait le bois « villarin » facilitant ainsi l'ouverture du paysage ; mais outre que son exploitation représente un coût important, il faudrait le transporter à plusieurs dizaines de kilomètres pour le transformer en plaquettes dont la fabrication obéit à des règles techniques précises (degré d'humidité par exemple) pour que cela fonctionne.

Par ailleurs, le couplage avec une alimentation au fioul est obligatoire en cas de panne… et encore faut-il penser au coût de la réhabilitation de la voirie après les travaux… Quant aux particuliers, sur une dizaine d'intéressés, il n'en reste paraît-il que quelques-uns. Il semble évident que pour amortir les dépenses conséquentes nécessitées par les travaux d'installation (à l'intérieur d'une maison) et de raccordement, il faut voir à long terme, car la rentabilité n'est pas pour demain, et quelle dépendance ! Il faut souligner que la durée d'engagement de la commune vis-à-vis des particuliers pour fournir l'eau chaude et le chauffage était prévue pour 5 ans, nous l'avons fait porter à 10 ans. Sachant que la chaufferie ne fonctionnera que pendant la période hivernale, les particuliers devront prévoir un autre mode de fourniture d'eau chaude et de chauffage d'appoint à la belle saison.

• Le gîte d'alpage

Cette structure mixte intégrant une partie « agriculture » et une partie accueil touristique a été présentée aux habitants en août 2001 pour une mise en route en juin 2004, avec en point de mire : la ferme communale. Avant sa réalisation, qui relève des compétences de la communauté de communes, l'étude, qui est à la charge de Saint-Alban, même si elle est subventionnée, représentera une importante participation financière de la commune. En effet, outre les frais variables relatifs à toute étude : eau, assainissement, électricité, sécurité…, et les honoraires d'architectes, de bureaux d'études, des coûts supplémentaires sont intervenus au fil des années.

Tout d'abord le démarrage de cette étude a précédé de plusieurs mois celle de la ferme pour laquelle on a pensé tardivement qu'il *« convenait de réaliser un diagnostic du territoire et de l'activité de la commune »*, diagnostic que l'on a seulement réactivé en octobre 2004 pour finalement abandonner le projet de cette ferme ! Ensuite, après une pétition contre le projet envoyée en sous-préfecture il est apparu un problème dont la solution viendra « alourdir » considérablement celui-ci : l'obligation de construire un mur paravalanche, étrave qui ferait 9 mètres de hauteur ! Puis les spécialistes (Cemagref, bureau Sage) ont préconisé une étude complémentaire, plutôt une nouvelle étude concernant le bâtiment : celui-ci devra être semi enterré avec une protection particulière en « béret oblique » qui fait penser à un béret de chasseur alpin.

Maintenant, qu'en sera-t-il de la facture finale, évaluée en août 2001 à 403 990

Lire la suite page 11

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 14 JANVIER 2006

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2005 est approuvé par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

1 – Triandou

Le 15 octobre 2005, le conseil municipal a adopté un avenant au contrat de délégation de service public du Triandou, qui modifiait les horaires d'ouverture, à la demande des fermiers. Ceux-ci ayant refusé de signer cet avenant, le conseil municipal décidait, le 17 décembre 2005, de maintenir les horaires fixés par la convention du 25 octobre 2004. Les fermiers ayant fait une nouvelle proposition, le conseil municipal adopte par 4 voix pour, 3 contre (D. Quézel-Ambrunaz, N. Revol et Ch. Roche) et 2 abstentions (A. Cartier-Lange et E. Quézel-Yoyon), ce nouvel avenant à la convention.

2 – Contentieux Emile Quézel-Yoyon / commune de Saint-Alban

Emile Quézel-Yoyon, conseiller municipal, a déposé, par l'intermédiaire de Me Martin, avocat au barreau de Grenoble, un recours au tribunal administratif visant à obtenir l'annulation de la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2005 retirant la délégation de Emile Quézel-Yoyon au conseil de la communauté de communes. Le conseil municipal décide [7 voix pour et 1 contre (A. Cartier-Lange), E. Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote], de choisir Me Yann Ollivier, avocat au barreau de Grenoble, pour défendre les intérêts de la commune. En référence à la délibération du 30 avril 2005, le conseil décide en outre, par 7 voix pour et 1 voix contre (A. Cartier-Lange), E. Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote, de demander au tribunal d'accorder à la commune la somme de 1 500 euros au titre de l'article L 8-1 du code de procédure administrative.

3 – Communauté de communes

(Lire page 12.)

4 – Maison du tourisme

Suite au départ de la directrice le conseil soutient les demandes du conseil d'administration pour le recrutement d'une personne en CDD (deux mois durant la saison d'hiver) et le lancement rapide d'un appel à candidatures pour le recrutement du directeur.

5 – Divers

• L'adhésion au CAUE de Savoie (urbanisme) est renouvelée pour l'année 2006 (40 euros).

• Le conseil décide de soumettre à enquête publique (au frais du demandeur) le déclassement d'une portion de chemin rural d'environ 13 m² situé au droit du bâtiment cadastré section G numéro 1227, un balcon étant construit en encorbellement sur ce chemin.

● SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2006

Tous les conseillers présents.

En préambule au passage à l'ordre du jour, Georges Quézel-Ambrunaz, maire, lit un courrier recommandé du 25 janvier 2006 de Emile Quézel-Yoyon, conseiller municipal, se plaignant du comportement du public au cours des séances du 17 décembre 2005 et du 14 janvier 2006. Le maire donne la parole à tous les conseillers : aucun, sauf Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, n'a en mémoire des incidents ou des propos blessants au cours de ces deux séances. Emile Quézel-Yoyon expose alors les griefs, mettant en cause nommément Serge Darves-Blanc et Martine Verlhac, à qui le maire donne la parole pour entendre leur réponse. Le maire clôt alors le débat, les deux parties ayant pu s'exprimer. Il rappelle qu'il est, conformément au Code général des collectivités territoriales, responsable de la police de l'assemblée, aussi bien pour le comportement du public que pour celui des conseillers eux-mêmes. Au cours des deux séances citées par Emile Quézel-Yoyon dans son courrier, rien ne lui a paru justifier une intervention « de police » vis-à-vis des membres du public qui exprimaient normalement leur opinion dans le cadre de suspensions de séance.

A l'ouverture de la séance, les conseillers ont accepté de tenir normalement la réunion malgré une erreur de date dans la convocation, faite pour le 14 janvier 2005 au lieu du 14 janvier 2006, et adopté le compte rendu précédent par 7 pour, 1 contre (Emile Quézel-Yoyon) et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

1 – Forêt communale

Laurent Roudet, technicien ONF du secteur, invité par le maire, fait un exposé sur la filière bois, les possibilités de commercialisation, la situation de la forêt du Nant et termine en faisant des propositions pour les travaux 2006, dans le cadre d'une convention de 15 ans à passer entre la commune et l'ONF. Compte tenu des difficultés de vente, il propose que la commune prenne à sa charge une coupe d'environ 660 mètres cubes et de vendre les bois triés (360 mètres cubes en bois d'œuvre, 200 mètres cubes réservés à la commune en bois énergie, et 100 mètres cubes de chablis). Le budget prévisionnel est le suivant : travaux d'entretien : 5 200 euros ; coupe parcelles C, D, E : 24 000 euros ; exploitation de chablis : 5 000 euros ; dépense totale : 34 200 euros ; aides : 1 620 euros ; ventes (estimation) : 19 956 euros. Soit un coût net pour la commune de 12 624 euros. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de travaux 2006 et décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif.

2 – Bail des alpages

La commune possède 1 393 ha et 28 ha de nue propriété en communaux cultifs dans le secteur Merlet, Bacheux, Balais, et Triandou. La forêt communale occupe 195 ha, 2,6 ha sont donnés à bail au GAEC du Bacheux et 1 123 ha sont donnés à bail (un bail à ferme et une convention pluriannuelle) à Mme Chantal Pacton, conformément à la répartition résultant des réunions de travail organisées par la municipalité au printemps 2004 sous la responsabilité technique de la chambre d'agriculture. Les communaux cultifs revendiqués occupent 5,5 ha. La répartition citée ci-dessus avait attribué à M. Michel Darves-Blanc 74,5 ha autour des chalets de la Loze. M. Michel Darves-Blanc, malgré plusieurs relances, n'ayant pas signé son bail, le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 17 décembre 2005, de lui donner un délai de signature expirant le 31 janvier 2006. En cas de non respect de ce délai, un appel à candidature serait lancé pour l'attribution de ces alpages. Un élément nouveau est intervenu avec la réunion organisée le 16 février 2006 par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour faire le point sur la situation et faire des propositions à la commission paritaire. Celle-ci, réunie le 17 février 2006, a donné l'autorisation d'exploiter à Mme Pacton pour les terrains donnés à bail et a réservé sa réponse pour M. Michel Darves-Blanc dans l'attente de sa signature. Après débat, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de demander à la chambre d'agriculture une proposition d'assistance à la commune pour lancer un appel à candidatures et sélectionner les candidats. Cette proposition sera soumise au prochain conseil municipal, le 18 mars 2006. L'appel à candidatures ne sera pas lancé si le bail est signé par M. Michel Darves-Blanc avant la réunion du conseil.

3 – Chemin rural

L'approbation par le conseil municipal, le 17 septembre 2005, du plan général d'alignement du chemin du Mollard a permis de fixer exactement les limites de l'emprise du chemin. En 2001, la commune a fait déposer une fontaine implantée sur le chemin, au droit de la parcelle section G numéro 1294, pour améliorer la circulation, et elle souhaite la réimplanter dans le même secteur sans empiéter sur le chemin. Il est pour cela nécessaire de négocier l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle numéro1294. Pour permettre un échange, il est nécessaire de déclasser une portion de chemin rural d'environ 5 m² située entre la limite sud de la parcelle numéro 1294 et le futur emplacement de la fontaine. A l'unanimité le conseil municipal décide de mettre à l'enquête publique le déclassement de cette portion de chemin.

4 – Piste du Replat

La déclaration d'utilité publique (DUP) ayant été prononcée, la commune propose dans un premier temps d'engager une négociation amiable avec les propriétaires pour l'acquisition des terrains. Compte tenu de l'estimation des Domaines, le conseil municipal propose un prix de 0,20 € le m², auquel il faut ajouter une « indemnité de remploi » de 20 %. Si des parcelles se trouvent en zone constructible (ce qui en principe a été évité dans le PLU), le prix est porté à 8 euros le m², plus 20 % « d'indemnité de remploi ». Annie Chaboud-Crousaz, propriétaire de certaines parcelles, ne prenant pas part au vote, ces modalités sont adoptées par 6 pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

5 – Lotissement du Mollard

La DUP ayant été prononcée, la commune va engager une négociation avec les propriétaires pour l'acquisition à l'amiable des terrains. L'estimation des Domaines distingue trois zones en fonction de la déclivité et de la proximité du bâti existant. Le conseil municipal adopte les tarifs suivants, assortis dans tous les cas d'une « indemnité de remploi » de 20 % : faible déclivité : 8 euros le m² ; déclivité moyenne : 6 euros le m² ; forte déclivité : 4 euros le m². Dans tous les cas, une fourchette de plus ou moins 10% pourra être appliquée pour tenir compte des particularités de chaque parcelle. Dans tous les cas également et en cas de possibilité, la transaction pourra se faire sur la base d'un échange. Daniel Quézel-Ambrunaz (propriétaire), ne prenant pas part au vote, la proposition est adoptée par 7 pour et 1 contre (Armand Cartier-Lange).

6 – Chaufferie au bois

La commune, maître d'ouvrage, doit organiser le planning du chantier. Pour cela, trois sociétés ont été consultées. L'une a décliné l'offre, les deux autres ont fait les propositions suivantes : Meetodes : 14 000 euros ; Bal : 10 800 euros. Le Cabinet Bal (Montmélian) est retenu pour un montant maxi-

Lire la suite page 12

POINT DE VUE

Attention danger !

Suite de la page 10

euros et qu'il faudrait réactualiser ? Pour ce projet, un premier tronçon de piste a déjà été réalisé pour un montant de 170 000 euros et un deuxième sera réalisé pour un montant de 105 726 euros. Certes ces pistes permettront de faciliter l'agriculture dans la combe du Merlet, mais est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

En conclusion, même si nous avons été d'accord pour lancer l'étude de ces deux projets (chaufferie au bois et gîte d'alpage), ceux-ci s'avérant « périlleux », nous ne devons pas céder à une décision qui n'est pas compatible avec l'intérêt bien pensé des habitants.

Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange(*)

(*) conseillers municipaux de Saint-Alban.

(1) En demandant l'annulation de l'arrêté de création et non pas seulement de l'article 4 des statuts (tribunal administratif de Grenoble, 23 février 2005).

(2) Elu le 27 mai 2005 à la vice-présidence de la communauté de communes, Emile Quézel-Yoyon a été destitué le 15 octobre 2005. Motif : la plainte déposée, à titre privé, contre Georges Quezel-Ambrunaz, maire de la commune. Cette décision du conseil municipal de Saint-Alban fait l'objet d'un recours au tribunal administratif de Grenoble (à noter que le 18 février 2006, Emile Quézel-Yoyon a également été destitué de ses mandats de délégué à la défense, au Sivom et à l'AFP intercommunale parce qu'il *« ne fait pas partie de la majorité municipale »*. Elu le 3 février 2006 à la vice-présidence de la communauté de communes, en remplacement de Emile Quézel-Yoyon, Armand Cartier-Lange a aussitôt été destitué, le 18 du même mois, pour avoir *« désobéit »* à la majorité municipale. A ce sujet, dans le premier paragraphe du compte rendu de cette réunion (*« En préambule… »*), après la phrase *« Le maire clôt le débat… »*, il conviendrait d'ajouter : *« et ne laisse pas Emile Quézel-Yoyon répondre aux deux personnes citées »*. Dans le même paragraphe, à propos de la phrase : *« Au cours des deux séances citées par Emile Quézel-Yoyon dans son courrier, rien ne lui a paru* (NDLR : au maire, Georges Quézel-Ambrunaz) *justifier une intervention de « police » vis-à-vis des membres du public qui exprimaient normalement leur opinion dans le cadre de suspensions de séance »*. Il faut savoir que ces suspensions de séance, relatives à ce motif, n'ont jamais existé avant ce 18 février 2006. Concernant le prix d'achat des terrains d'emprise de la piste du Replat, nous avons voté contre parce que le montant proposé était trop faible, et pour le prix d'achat des terrains de la route et du lotissement du Mollard, suite au prix annoncé, nous avons demandé qu'une plus-value de 10% soit appliquée sur les parcelles cultivables, et non pas *« plus ou moins 10 % selon la particularité »*.

[NDLR : sur ces questions se reporter au compte rendu des réunions du conseil municipal de Saint-Alban, séance du 18 février 2006 *(page 11)*.]

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 11

mum de 10 800 euros HT (adopté par 7 pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

7 – Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Maître Canta, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne présente au nom de l'indivision Darves-Botton une DIA pour trois parcelles situées au Frêne : section N numéro 174 (immeuble d'une contenance de 125 m², au prix de 70 000 euros) et section N numéro 186 et numéro 1534 d'une contenance totale de 130 m², au prix de 7 640 euros. Il faut remarquer qu'une DIA avait été présentée précédemment pour les parcelles section N numéros 186 et 1534 et que le conseil municipal avait décidé de préempter par délibération du 12 août 2005. La DIA présentée actuellement est déclarée au nom du titulaire du droit de préemption, c'est-à-dire la commune. Compte tenu du prix très élevé des différentes parcelles, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

8 – Délégués dans les organismes extérieurs

(Lire ci-dessous.)

9 – Communauté de communes

(Lire ci-dessous.)

10 – Divers

• Subvention. Emile Quézel-Yoyon refuse de délibérer sur une demande de l'association Patrimoine et culture, le point n'étant pas inscrit explicitement à l'ordre du jour.

• TGV Lyon-Turin. Le conseil municipal décide de signer la pétition proposée par l'ensemble des groupes politiques au conseil régional (sauf le Front National) en réaction aux manifestations anti Lyon-Turin qui se sont déroulées dans le Val de Suze.

• Protection contre le loup. La commune de Saint-Alban est classée en zone 1, ce qui entraîne des aides à des taux maximum.

• Un deuxième poste est ouvert à l'école à la rentrée 2006 avec un effectif prévisionnel de 27 élèves, de 3 ans au CM2 *(lire page 16)*.

* Par arrêté préfectoral du 16 février 2006, la commune de Saint-Alban est classée en zone sismique Ib. Une carte des avanlaches est jointe à l'arrêté.

● SÉANCE DU 18 MARS 2006

Absente : Annie Bordas (pouvoir à Nicolas Revol).

Après l'approbation (7 pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) du compte rendu de la séance du 18 février 2006, le conseil a abordé l'ordre du jour.

1 – Comptes administratifs 2005

Après présentation par Michel Donda, adjoint délégué aux finances, à l'aide de transparents et de documents distribués au public, et débat, le compte administratif du budget principal est adopté par 6 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange), et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon). Celui du commerce communal également par 6 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon), et celui du CCAS par 8 voix pour.

2 – Fiscalité

Sur proposition de l'adjoint délégué aux finances et du maire, les taux 2005 sont reconduits en 2006 soit taxe d'habitation : 0,42 % ; taxe sur le foncier bâti : 36,88 % ; taxe sur le foncier non bâti : 4,2% ; taxe professionnelle : 0 (pour mémoire, la TP est perçue par la communauté de communes, au taux de 29,64 %).

3 – Budgets primitifs 2006

Le conseil adopte par 7 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) le budget primitif principal *(lire ci-dessous)*, le budget du commerce (3 092 euros en recettes et dépenses de fonctionnemen, et 26 197 euros en investissements), et celui du CCAS (3 231 euros)€

4 – Chaufferie au bois

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 13 mars 2006. Le maître d'oeuvre était représenté par Frédéric Paul et Laurence Berthon (Barbeyer et Dupuis) et Lucien Masseglia (Setic), Bernard Benoit (2 B Ingénierie) s'étant excusé. Treize enveloppes sont parvenues en mairie dans le délai imparti, avec aucune réponse pour les lots 3 (menuiserie) et 5 (carrelage). L'examen des offres, notamment 1 (maçonnerie) et 9 (chaufferie) montre un dépassement très important des estimations ouvrant droit à subvention. Dans ces conditions, le conseil déclare l'ensemble de l'appel à concurrence infructueux et décide de lancer un nouvel appel selon la procédure des marchés négociés [7 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon)].

5 – Café du Merlet

La future salle polyvalente du café du Merlet devant accueillir diverses manifestations publiques (concerts, fêtes, bals, réunions, cinéma, etc.), les nuisances acoustiques doivent être maîtrisées. Quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation. Le conseil choisit [8 voix pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange)] la proposition de Echologos (Gières) qui comprend aussi le suivi du dossier en phase de dépôt de permis et de réalisation du bâtiment (4 470 euros).

6 – Subventions

Le conseil attribue 500 euros à Patrimoine et culture (Annie Bordas et Christian Roche ne prenant pas part au vote), 1 000 euros au Club des sports des Villards (Michel Donda ne prenant pas part au vote) et 2 500 euros à la Maison du tourisme. Le conseil approuve ensuite une proposition du bureau municipal visant à aider les propriétaires qui voudraient installer des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables. Par comparaison avec les subventions accordées par le conseil général et par certaines communes, les montants suivants sont adoptés à l'unanimité : chauffe-eau solaire : 150 euros ; chauffage solaire : 400 euros ; électricité photovoltaïque : 400 euros ; chaudière automatique au bois : 300 euros. Dans tous les cas, les subventions seront accordées par abondement de l'aide obtenue auprès du conseil général. Les modalités de demande au conseil général sont disponibles en mairie. On peut également consulter l'ASDER (Association savoyarde des énergies renouvelables, 562 avenue du Grand Arriétaz à Chambéry).

7 – Lotissement

Le conseil approuve la vente du lot n°1 (633 m≈) à M. et Mme Cirette (Saint-Jean-de-Maurienne), pour 25 320 euros.

8 – Alpages du merlet

Le conseil municipal du 18 février 2006 avait donné jusqu'au 18 mars 2006 à M. Michel Darves-Blanc pour signer le bail élaboré en 2004 avec l'appui de la chambre d'agriculture. Par courrier déposé en mairie, M. Michel Darves-Blanc a refusé de

Lire la suite page 13

La commune de Saint-Alban change ses délégués dans les organismes intercommunaux

A la suite du remplacement de Emile Quézel-Yoyon par Armand Cartier-Lange au conseil communautaire, un certain nombre de postes étaient vacants dans ce conseil.

Le conseil municipal de Saint-Alban a donc, le 14 janvier 2006, décidé par 7 voix pour et 2 bulletins nuls, de soumettre au conseil de la communauté de communes les candidatures suivantes : pour les fonctions de vice-président : Daniel Quézel-Ambrunaz ; comme délégué au Sivav : Nicolas Revol (délégué suppléant : Michel Donda) ; délégué au bureau de la communauté de communes : le vice-président, Michel Donda et Georges Quézel-Ambrunaz ; membres de la commission des travaux : Daniel Quézel-Ambrunaz ; de la commission des appels d'offres : Daniel Quézel-Ambrunaz (suppléant : Michel Donda) ; de la commission des finances : Michel Donda ; de la commission sociale et scolarité : Annie Bordas ; délégué au Sirtomm : Daniel Quézel-Ambrunaz.

En outre, et en référence à la réponse du ministre de l'intérieur à Mme Brigitte Le Brethon, députée UMP du Calvados [JOAN du 18 octobre 2005, page 9755(*)], les délégués de Saint-Alban à la communauté de communes ont été mandatés pour voter conformément à cette délibération.

Cependant, lors de la réunion du conseil de la communauté de communes du 3 février 2006 *(lire page 13)*, pour le premier poste à pourvoir, la vice-présidence, qui revient à Saint-Alban, Daniel Quézel-Ambrunaz, conformément au mandat du conseil municipal, a présenté sa candidature : il a obtenu 7 voix. Armand Cartier-Lange, délégué de Saint-Alban, non candidat, a obtenu 9 voix ; ayant accepté le résultat de l'élection, il a été considéré comme élu au poste de vice-président, en contradiction complète avec le mandat qu'il avait reçu du conseil municipal de Saint-Alban.

En conséquence, et conformément à la réponse du ministre de l'intérieur à Mme Brigitte Le Brethon, le 18 février 2006, conseil municipal a décidé (par 6 voix pour et 1 blanc, Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote), de retirer à Armand Cartier-Lange son mandat de représentant de Saint-Alban à la communauté de communes.

Lors de cette réunion, le maire, Georges Quézel-Ambrunaz a également proposé au conseil municipal que les représentants de la commune dans les organismes extérieurs soient désignés parmi les membres de la majorité municipale, les minoritaires conservant bien évidemment leurs postes dans les organismes internes à la commune (comités consultatifs, CCAS, etc.). Trois organismes sont concernés, pour lesquels Emile Quézel-Yoyon est le représentant de la commune, le maire soumettant au vote à bulletin secret son maintien ou non dans le poste : Sivom du canton de La Chambre, suppléant : 1 voix pour le maintien, 5 pour la suppression, 3 blancs ou nuls ; délégué militaire : 1 pour le maintien, 5 pour la suppression, 3 blancs ou nuls ; conseil syndical de l'AFP intercommunale : 6 pour la suppression, 3 blancs ou nuls.

Enfin le 18 mars 2006, le conseil a désigné ses nouveaux délégués : suppléant au Sivom du canton de la Chambre : Annie Chaboud-Crousaz, seule candidate est élue par 7 pour, 1 blanc (Armand Cartier-Lange ne prenant pas part au vote); délégué militaire : Daniel Quézel-Ambrunaz seul candidat est élu par 7 pour (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote) ; AFP intercommunale : après sa démission de son poste de suppléant, Michel Donda, adjoint délégué à l'agriculture, seul candidat est élu par 7 pour (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote) et Daniel Quézel-Ambrunaz seul candidat est élu suppléant par 7 pour (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote).

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du conseil municipal de Saint-Alban du 18 février et du 18 mars 2006.]

(*) *« Les délégués désignés par le conseil municipal pour représenter la commune dans les organismes extérieurs s'expriment non pas en leur nom propre, mais au nom de la commune. Dès lors, il n'est pas anormal que le conseil municipal fixe, le cas échéant, des orientations à ses délégués sur les positions qu'ils seront amenés à prendre au sein des organismes extérieurs. Le contrôle que le conseil municipal exerce sur ses délégués est reconnu par les dispositions de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales qui autorisent l'assemblée communale à procéder à tout moment à leur remplacement. »*

Saint-Alban — **Budget 2006**

Chaufferie au bois, garages communaux lotissement du Mollard...

Le budget prévisionnel 2006 s'équilibre en recettes et dépenses à 253 640 euros pour la section de fonctionnement, et à 701 523 euros pour les investissements.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont pratiquement les mêmes qu'en 2005, à l'exception de la réalisation d'une coupe de bois en forêt du Nant (33 200 euros, compensés en partie par une vente de 21 756 euros votée au conseil du 18 février 2006), d'une légère augmentation des frais de personnel (en prévision du recrutement durant 8 à 10 semaines d'un « emploi vert » pour l'entretien de l'environnement et le fleurissement de la commune) et d'une somme de 12 000 euros pour l'entretien du réseau d'eau potable (suite au diagnostic fait dans le schéma d'alimentation en eau). Les recettes diminuent d'environ 220 000 euros : ceci provient du double virement, en 2005, de la compensation de 110 000 euros de la taxe professionnelle de Grand-Maison ; cet excédent de 110 000 euros apparaît en recettes sur le compte administratif 2005 et figure donc dans les reports en recettes d'investissement 2006.

Les principaux investissements concernent la viabilité du lotissement de la Doata (81 165 euros), une provision de 20 000 euros pour la réfection de voiries, 19 384 euros pour le chauffage de l'église, 394 584 euros pour la chaufferie au bois et les garages communaux, 31 700 euros pour l'aménagement de l'aire de jeux du Premier-Villard (maison Tobé). Pour la chaufferie au bois l'appel d'offres a été déclaré infructueux car dépassant les estimations ouvrant droit à subvention. Un appel pour un marché négocié est en cours.

Les recettes proviennent de la vente des lots de la Doata (82 000 euros), des subventions (441 665 euros), du remboursement de la TVA 2004 et du virement de la section de fonctionnement (212 613 euros).

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 12

signer le bail proposé, s'attribuant de son propre chef une liste de parcelles dont 115 ha sont déjà inclus dans le bail et l'autorisation d'exploiter (délivrée par le préfet de la Savoie) de Mme Chantal Pacton. Dans ces conditions, le conseil municipal, appliquant la délibération du 18 février 2006, décide [par 7 voix pour, 1 contre (A. Cartier-Lange) et 1 abstention (E. Quézel-Yoyon)] de lancer un appel à candidatures pour la location des parcelles communales et crée une commission d'examen des candidatures qui comprend un représentant de la DDAF, un représentant de la chambre d'agriculture (proposition : Antoine Cessieu), M. Donda et G. Quézel-Ambrunaz.

9 – Triandou

(Lire ci-contre.)

10 – Chemin rural

Le maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur, M. Robert Bois, après l'enquête publique concernant le déclassement d'une portion de chemin rural au droit des parcelles section G numéro 1227 et numéro 1606, pour une surface de 13 m≈. Au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil approuve ce déclassement par 8 voix pour et 1 abstention (A. Cartier-Lange).

11 – Délégués de la commune

(Lire page 12.)

12 – Divers

• Forêt communale. selon l'ONF, le bilan de gestion 2001-2005 fait ressortir une dépense de 78 852 euros et une recette de 30 504 euros, soit un déficit de 48 348 euros (près de 10 000 euros par an).

• Extension du périmètre de la communauté de communes *(lire ci-dessous)*.

[Note : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon refusent de signer, comme cela est obligatoire, les documents budgétaires].

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2006

Absents : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

1 – Election d'un vice-président

Daniel Quézel-Ambrunaz étant le seul candidat, le vote à bulletin secret donne les résultats suivants : Daniel Quézel-Ambrunaz : 7 voix ; Armand Cartier-Lange : 9 voix. Ce dernier est élu vice-président après qu'il ait accepté ce vote et le poste.

2 – Elections dans quatre commissions

• Finances. Seul candidat, M. Donda est élu à la commission finances avec 5 voix contre 1 à E. Pommier, A. Cartier-Lange et J. Maurino, et 8 bulletins blancs.

• Commission des appels d'offres. Un seul candidat : D. Quézel-Ambrunaz. Au 3e tour de scrutin, Armand Cartier-Lange 4 voix (élu) ; Daniel Quézel-Ambrunaz, 2 voix ; Eric Pommier, 4 voix ; 6 bulletins blancs. Après une suspension de séance demandée par Georges Quézel-Ambrunaz, sept délégués sortent de la salle de réunion. A leur retour la réunion se poursuit.

• Travaux. Seul Jacques Maurino est candidat. Au 2e tour, A. Cartier-Lange, 10 voix, est élu; Jacques Maurino, 4 voix ; Daniel Quézel-Ambrunaz, 1 voix ; 1 bulletin blanc.

• Social et scolarité. Seule candidate, Annie Bordas est élue au 1er tour avec 12 voix, contre 1 à Alain Rostaing, et 3 blancs.

3 – Elections à deux syndicats

• Sivav. René Mugnier est élu délégué titulaire au 1er tour avec 9 voix, contre 7 à Nicolas Revol, et Eric Pommier est élu délégué suppléant au 1er tour avec 8 voix contre 2 à Henri Girard, et 1 à Alain Rostaing, Xavier Mugnier, Nicolas Revol, Michel Donda, et 2 blancs.

• Sirtom : pas de candidat.

4 – Orientations budgétaires 2006

En fonction des compétences et des budgets précédents, le président présente au conseil les orientations budgétaires pour l'année 2006 : le déboisement, le contrat de plan Etat-Région, la création de la Maison du tourisme et l'agrandissement de la salle des fêtes, la zone intercommunale, la 2e tranche de la piste du Merlet, l'installation de la communauté de communes dans l'ancienne école au Martinan, les fumières, etc. Michel Donda propose de mener une réflexion par rapport au problème du logement des jeunes, des habitants permanents et des revenus modestes.

5 – Divers

• Relevé topographique. Le conseil retient la proposition de la Selas Duboin Burnier (10 830 euros HT).

• Piste du Merlet. Le conseil retient la proposition rive droite pour un montant HT de 88 400 euros (9 voix pour, 6 contre et 1 abstention : Nicolas Revol).

• Le conseil adopte la modification de l'article 8 des statuts du syndicat du pays de Maurienne ainsi rédigé : *« Le syndicat est institué pour une durée illimitée à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat »*.

• Suite à des décrets et à la note d'information du centre de gestion de la Savoie portant sur la réforme de la catégorie C de la fonction publique territoriale, le conseil reclasse et intégre les employés territoriaux de cette catégorie soit Nicole Martin-Cocher, agent administratif qualifié, Jean-Baptiste Brosson, agent d'entretien, Frédéric Martin-Garin, agent d'entretien, et Rémy Debret, conducteur spécialisé 2e niveau.

• Le conseil accepte, sur le principe, de demander des subventions pour l'aménagement des locaux de la communauté de communes dans l'ancienne école au Martinan (13 voix pour et 3 abstentions : A. Chaboud-Crousaz, G. Quézel-Ambrunaz, N. Revol).

• Ecole. Le conseil est informé du schéma des arrêts du bus scolaire (sa réalisation ouvre droit à subvention), de l'ouverture d'une deuxième classe pour l'année prochaine, du courrier de la direction des services vétérinaires demandant de mettre aux normes la cantine (le conseil accepte un devis pour la plomberie d'un montant de 830 euros), et que des contacts ont été pris avec la Mapad pour livrer les repas de la cantine de l'école primaire (le transport sera fait par l'ADMR).

• Maison du tourisme. Le conseil est informé de la notification du jugement rejetant la requête de Bernard Paret (qui a fait appel) et celle de la communauté de communes (qui demandait des indemnités). Il décide de prendre une assurance dommage ouvrage pour les travaux de création de la Maison du tourisme et l'aménagement de la salle des fêtes (SMACL, 19 653,63 € HT). Par ailleurs, suites aux violences de novembre 2005, le conseil reconnaît la responsabilité civile de l'Etat en la matière afin d'éviter l'augmentation des cotisations. Enfin le conseil est informé du lancement de l'appel à candidature pour le poste de directeur de la Maison du tourisme. Le président de la communauté de communes prend note de l'embauche d'une personne en CDD à 30 heures pour février et mars, malgré ses préconisations pour un mi-temps. Il informe également le conseil de la commande d'un chapiteau pour les animations estivales.

• Contrat de plan Etat-Région. L'action 8.5 du contrat de plan Etat-Région (espace de découverte – plate-forme nordique) est prévue sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albiez-Montrond. A ce jour des discussions sont engagées pour envisager une autre maîtrise d'ouvrage (le Sivav, la communauté de communes de la vallée de l'Arvan). Le conseil refuse que le Sivav soit porteur de cette action.

Commerce du Triandou
La commune recherche un partenaire

Après plusieurs mois de désaccord avec la municipalité, M. et Mme Estrade, les gérants du Triandou, ont fait part au conseil muncipal, par lettre recommandée (25 février 2006), de leur *« départ de l'établissement »* à compter du 31 mars 2006.

Le conseil a accepté par 8 voix pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange) la rupture unilatérale du contrat de délégation de service public qui avait été signé le 25 octobre 2004, et décidé de lancer un appel à candidatures dans *La Maurienne* et dans *Terres de Savoie* ainsi que par affichage dans la vallée des Villards afin d'établir avec un nouveau partenaire une nouvelle convention de délégation de service public de type affermage, pour gérer et exploiter, à ses risques et périls, le commerce communal multiservices du Triandou.

Cette mission comprend l'exploitation d'un restaurant d'une capacité de 30 couverts, d'un bar (Licence IV), d'une épicerie de première nécessité et de plusieurs gîtes touristiques.

Chaque candidat devra expliciter les modalités de gestion et d'exploitation envisagées (amplitude d'ouverture, type de restauration, embauche de personnel, etc.), et fournir toutes pièces permettant d'apprécier ses garanties notamment financières et professionnelles et démontrant sa capacité à remplir les missions prévues.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2006 à 18 heures à la mairie.

Une commission d'examen des candidatures a été créée qui comprant Michel Donda, Georges Quézel-Ambrunaz, Nicolas Revol et André Gamel (membre extérieur).

Communauté de communes
Une extension rondement menée

Est-ce pour trouver une solution au différend villaro-villarin, est-ce parce que l'administration pousse les communes de Cuines à un regroupement (ou voit dans cette initiative une opportunité pour régler les deux problèmes en même temps…) ? toujours est-il que la commune de Sainte-Marie-de-Cuines vient de demander à entrer dans la communauté de communes des Villards suite à une idée lancée en avril 2005 par des élus de Saint-Colomban.

Dans sa séance du 6 février 2006, le conseil municipal de Sainte-Marie, après avoir entendu Patrick Louadoudi et René Mugnier, a décidé de créer une commission pour étudier la faisabilité de cette intégration (qui est suivie à l'Asadac par M. Darmet), et pour rencontrer la communauté de communes. Et le 17 mars le conseil de la communauté de communes a créé lui aussi une commission (composée de P. Louadoudi, R. Mugnier, Henri Girard, Georges Quézel-Ambrunaz, et M. Donda).

Cette extension pose un certain nombre de questions : celle de l'intérêt communautaire, celle de la fiscalité et des ressources de la commune candidate, celle de la représentation au sein du conseil communautaire, celle du siège de la nouvelle communauté, etc.

Pour commencer à explorer toutes ces questions, les deux commissions se sont rencontrées le 23 mars à Sainte-Marie-de-Cuines en présence d'une grande partie du conseil municipal de cette commune.

Plusieurs points seraient acquis et notamment l'idée qu'il faut que tout soit bouclé avant le mois d'août où les compétences des communautés de communes doivent être confirmées.

Un indice de cette volonté d'aboutir rapidement : le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines(*) a augmenté, dès cette année, son taux de taxe professionnelle (TP) de 20 % à 29,64 % (taux actuel de la TP dans la communauté de communes). De ce fait, la taxe d'habitation et la taxe foncière vont augmenter, pour cette année fiscale, à Sainte-Marie-de-Cuines. Une fois cette commune membre de la communauté de communes, les taux de ces deux taxes retomberaient presque à zéro comme c'est le cas pour les deux communes villarinches.

Autre question soulevée, le périmètre de la future communauté de communes (le maire de Saint-Etienne-de-Cuines, qui n'était pas présent à cette réunion, serait intéressé par ce regroupement au point d'en avoir informé l'administration). En revanche la question de la répartition des sièges n'a pas été abordée, Patrick Louadoudi estimant *« qu'avant cela il faut voir quel projet on a en commun »*.

Les deux délégations ont décidé de se retrouver le 13 avril à Saint-Colomban. Après le travail des commissions, les conseils municipaux seront consultés. Un avis devrait également être donné par la commission départementale de la coopération intercommunale, où le maire de Saint-Alban, Georges Quézel-Ambrunaz, vient d'être nommé par le préfet.

(*) Réunion du conseil municipal du 27 mars 2006. Sur les 12 conseillers en exercice (sur 15), 7 étaient présents et 5 avaient donné des pouvoirs. L'augmentation des impôts locaux a été adoptée par 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Laurent MARTIN-COCHER
❍ chauffage - sanitaire
❍ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maisons
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Comptes rendus des conseils
Communauté de communes

Suite de la page 13

● SÉANCE DU 17 MARS 2006

Absents : Annie Bordas (procuration à Nicolas Revol) et Jacques Maurino (procuration à Delphine Ferroud).

1 – Comptes administratifs 2005

Le conseil adopte (7 pour et 7 abstentions : A. Bordas, A. Chaboud-Crousaz, M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz, G. Quézel-Ambrunaz, N. Revol, et Ch. Roche), P. Louadoudi, président, ne prenant pas part au vote) :

• le compte administratif (CA) du budget principal, soit pour la section de fonctionnement : dépenses : 1 095 088,23 €, et recettes : 1 288 521,34 €, et pour la section d'investissement : dépenses : 652 844,01 €, et recettes : 1 036 941,53 €. Soit un solde total positif de 577 530,63 €. L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en réserves.

• le CA du budget des gîtes, soit pour la section de fonctionnement : dépenses : 24 273,34 €, et recettes : 242 088,08 €, et pour la section d'investissement : dépenses : 225 420,85 €, et recettes : 196 917,57 €. Soit un solde total positif de 189 311,46 €. L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en report.

2 – Fiscalité

A l'unanimité, le conseil maintient la taxe professionnelle unique pour l'année 2006 au taux de 29,64 % ce qui générera un produit de 1 286 376 euros.

3 – Budgets primitifs

• Budget principal. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 343 365 euros et celle d'investissement à 2 336 404 euros. Une proposition de budget a été présentée pour intégrer les travaux du café du Merlet. Après discussion, le budget primitif est approuvé sans le café du Merlet par 8 voix pour, 5 contre (A. Chaboud-Crousaz, M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz, G. Quézel-Ambrunaz, et Ch. Roche), et 2 abstentions (A. Bordas et N. Revol). Après un échange entre M. Donda, G. Quézel-Ambrunaz et N. Revol, ce dernier se retire de la séance avec la procuration d'A. Bordas.

• Le budget des gîtes est adopté à l'unanimité (fonctionnement : 300 814 euros, et investissement : 315 514 euros).

4 – Presbytère de Saint-Alban

Le conseil, à l'unanimité, accepte les avenants n° 1 concernant les travaux de rénovation du presbytère de Saint-Alban, soit pour le lot n°1 (maçonnerie, attribué à l'Entreprise Gocdu) une moins value de 22.371,48 € HT ; pour le lot n°2 (charpente – couverture, attribué à l'Entreprise Bozon-Viaille Jean-René, pour l'habillage en bardage bois : bas de toiture et plafond cage d'escalier, pour la pose de stores d'occultation pour velux, pour la fourniture et pose d'arrêts de neige supplémentaires, pour l'ossature en sapin pour faîtage de l'ancien toit, pour la zinguerie : habillage de l'ancien toit et rives entre ancien et nouveau toit) plus value de 2 777,77 € HT ; pour le lot n°3 (menuiserie, attribué à l'Entreprise Genoulaz) moins value de 3 362,99 € HT ; et lot n° 4 (isolation – plâtre – peinture, attribué à l'Entreprise Sonzogni Vincent) moins value de 3 039,02 € HT.

5 – Transfert de la communauté de communes

Suite au projet d'aménagement des locaux de la communauté de communes dans l'ancienne école au Martinan, le conseil accepte (11 voix pour et 2 abstention : A. Chaboud-Crousaz et M. Donda) les devis concernant la création d'un WC public (Entreprise Roger Cohendet, 3 397,13 € HT), pour la plâtrerie, la peinture et les cloisons (Entreprise Vincent Sonzogni, 18 428,92 € HT comprenant la pose du carrelage et la porte du WC public), et pour l'électricité (Entreprise Henri Bazin, 6.926,20 € HT).

6 – Maison du tourisme

Suite à la décision du conseil général de la Savoie de ne pas retenir à la programmation 2006 la demande de subvention pour la création de la Maison du tourisme dans le bâtiment de la salle des fêtes de Saint Colomban, le conseil décide de demander au conseil général le maintien de cette demande de subvention pour la programmation 2007.

7 – Subventions

Le conseil attribue les subventions suivantes : 1 647 euros au CAF Maurienne, 500 euros à Vivre aux Villards (1 abstention : Georges Quézel-Ambrunaz), 500 euros à Patrimoine et culture, 102 euros au Sou des écoles, 2 000 euros à l'AFP Intercommunale, 83 000 euros à la Maison du tourisme, 6 100 euros à Cheval notre passion. Cependant le conseil demande des pièces complémentaires avant de prendre une décision concernant les demandes du Club des sports des Villards (12 000 euros) et du GDA Maurienne (3 500 euros).

8 – Extension de la communauté de communes

(Lire page 13.)

9 – Divers

Le conseil est informé :

• que Bernadette Perrier est volontaire pour tenir la bibliothèque. Patrick Louadoudi demande au maire de Saint-Alban si une personne de sa commune serait intéressée et précise qu'il y a des formations sur Saint-Jean-de-Maurienne.

• que les restaurateurs locaux ne peuvent pas assurer la liaison chaude pour la cantine scolaire. Une convention sera passée avec l'ADMR et la Mapad pour assurer une liaison froide. Pour cela il faut investir dans une armoire réfrigérante, un four de remise en température et de la vaisselle. Le repas sera facturé 5 euros/enfant, le portage sera de 10 euros (trois livraisons par semaine). Le repas coûtera 6 euros à la collectivité et serait facturé 3 euros par jour et par enfant.

• qu'une ligne budgétaire spécifique pour les décharges de classe III est prévue au Sirtom cette année ; un courrier a été fait pour qu'il intègre la décharge de la combe Fabre.

• que Bernard Paret fait appel auprès de la cour administrative d'appel de Lyon. Le conseil mandate un avocat pour défendre la communauté de communes.

Par ailleurs, le conseil accepte de transformer en taux fixe l'emprunt de 2002 contracté à taux variable avec le Crédit agricole, et refuse une proposition pour la réalisation d'une enseigne pour la Maison du tourisme (2 800 euros).

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2005

Absents : Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier), Alain Rostaing (procuration à René Mugnier), et Hervé Tardy.

1 – Différend commune – Satvac

Le conseil est informé que le protocole transactionnel avec la Satvac a été signé et qu'il deviendra officiel lorsque il sera visé par la sous-préfecture. Ce protocole comporte tous les points déjà cités lors de la dernière réunion. Concernant le système « mains libres », la commune paiera 131 000 euros HT. Une dameuse a été mise à la disposition de la Satvac. Ce protocole annule toutes les procédures judiciaires et les requêtes faites au tribunal administratif de Grenoble par la Satvac sauf une que cette société a oublié de retirer (relative aux pénalités sur les lits non réalisés qui lui aurait permis, selon elle, de résilier la convention). Le 29 novembre, cette requête a été rejetée et la Satvac a été condamnée à payer les frais engagés (800 euros). Par ailleurs, lors des discussions préparatoires à cet accord, le conseil avait adopté (30 septembre 2005) un accord de principe pour autoriser le transfert du contrat de délégation de service public, actuellement consenti à la Satvac, au bénéfice de la Samso. Aujourd'hui, le conseil accepte le transfert de ce contrat de délégation sous les deux conditions suivantes : que la Samso reprenne à son compte toutes les dispositions du protocole d'accord intervenu entre la commune et la Satvac, et que Satvac et Samso fassent leur affaire des modalités financières relatives aux transferts des biens attachés au contrat de délégation.

2 – Travaux

Le conseil est informé du projet d'aménagement du carrefour des Roches sur la RD 927 (Sous-la-Tour). Ce projet nécessite un élargissement de l'emprise actuelle de la voie et une amélioration des caractéristiques géométriques. Le conseil approuve le dossier d'enquête conjointe qui lui est soumis et la procédure nécessaire à l'acquisition de l'ensemble des emprises parcellaires pour ce projet, et sollicite du préfet l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité. Par ailleurs, le conseil est informé que M. Albert, expert-foncier, étant surchargé de travail, deux dossiers ont été confiés à la Selas Burnier Duboin afin de constituer le dossier de DUP (montant compris entre 4 700 euros et 5 890 euros), et prend connaissance de ces deux projets en précisant qu'il restera à finaliser celui du Martinan moins avancé que le premier. Le conseil entérine cette décision.

3 – Divers

• Le conseil décide ne pas appliquer de déclaration d'intention d'aliéner sur les transactions Subrin – Martin-Cocher et Rebut – Lucenet.

• Pour couvrir un déficit de 25 000 euros environ [fonctionnement, dû aux dépenses suivantes : sable au plan d'eau (8 112,25 €) ; curage du lit du Glandon au pont de Nantchenu (6 671.29 €) ; analyse d'eau (4 614,24 €) ; impôts inscrits au rôle supplémentaire (bâtiment de l'aire de loisirs, camping, gîtes Jeannolin, 2 423 euros) ; entretien de voieries et goudronnage (Gerland, 3 955,47 €)], les modification suivantes sont adoptées : dépenses imprévues de fonctionnement (- 10 000 euros) ; personnel non titulaire (- 10 000 euros) ; charges sociales (- 2 000 euros) ; subventions à des organismes publics (- 1 000 euros) ; intérêts charges financières (- 2 000 euros). Enfin, en investissement, un dépassement de 5 000 euros de l'opération cimetière sera imputé sur le compte des dépenses imprévues de cette section.

• Microcentrale. Une réunion avec la Drire a eu lieu le 9 décembre au cours de laquelle a été lue la lettre de M. Michel Tronel (riverain de la retenue de Lachal), adressée la veille à différents responsables et aux élus. Après deux années successives d'autorisation provisoire, nous avons délivré, en accord avec la Drire, l'autorisation définitive de turbiner à la FHYT en demandant toutefois les garanties précisées par Michel Tronel et en obtenant une réunion avec les membres de l'association Contre la FHYT en avant et les riverains de la retenue, le 29 avril 2006 à 10 heures.

• Assurances. Suites aux violences urbaines de novembre 2005, le conseil reconnaît la responsabilité civile de l'Etat en la matière afin d'éviter l'augmentation des cotisations.

• Ouvrages paravalanches de Frumezan. Le chantier, arrêté le 25 novembre 2005, est bien avancé et reprendra au printemps. .

• Classement du col du Glandon. Lors de la réunion du 14 novembre 2005 à l'Argentière-la-Bessée avec la commission de la Datar des Alpes du nord présidée par M. Bouvard, le maire indique qu'il a

Lire la suite page 15

POINT DE VUE

Extension de la communauté de communes
C'est aux habitants de décider

Depuis février la demande d'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes est officielle. Une première réunion de travail a eu lieu le 23 mars et la suivante est programmée pour le 13 avril. Cette demande est à étudier avec sérieux, d'autant que Saint-Etienne-de-Cuines a manifesté depuis son intérêt pour intégrer aussi la communauté de communes.

Si cette évolution va dans le sens de l'avenir, dans l'immédiat, et d'un strict point de vue financier, la vallée des Villards a plus à perdre qu'à gagner. Mais dans 15 ans que pèserons nous avec moins de 300 habitants ? Serons nous encore pris en compte dans le cadre des politiques mises en place en Maurienne ? Je pense que la méthode mise en place pour étudier cette question est bonne : apprendre à se connaître, définir ensemble un projet commun à travers les compétences de la communauté de communes, chiffrer les conséquences financières pour chacun, et surtout définir des règles de fonctionnement qui permettent la prise en compte des aspirations de chaque commune même de la plus petite... J'ose espérer qu'à 3 ou 4 nous ne retrouverons pas les mêmes problèmes qu'à 2.

Cependant, il me semble que c'est aux habitants de la vallée de décider. Aussi je propose que ceux-ci soient consultés, après débats et informations sur la question, et que leur décision soit prise en compte par les élus quand ils seront amenés à prendre leur décisison.

Michel Donda(*)

(*) Michel Donda est adjoint au maire de Saint-Alban.

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 14

défendu la position toujours défendue depuis l'« attaque » de la Diren pour le classement de ce site, à savoir qu'un protocole d'accord avait été signé en 2000 avec des signatures à respecter et des écrits en « français » à ne pas interpréter de façon fallacieuse. D'après quelques confidences, seulement deux personnes de cette instance, sur une trentaine, auraient voté en faveur du classement. Affaire à suivre car en fonction d'une nouvelle loi datant de 2005, la commission nationale des sites va une nouvelle fois être interpellée.

• Suite à une demande de M. Joseph Jeandet qui, ayant obtenu un permis de construire pour implanter les chalets achetés à l'ESF, demande que la commune lui vende des terrains à proximité afin d'avoir plus d'espace, le conseil qui n'a jamais vendu des terrains lui appartenant, refuse cette transaction mais ne serait pas opposée à un échange.

Saint-Colomban budget 2006 : station d'épuration, cimetière, pont, chapelle, etc.

Le budget primitif 2006 s'équilibre en recettes et dépenses à 1 400 257 euros pour la section de fonctionnement et à 3 814 462 euros pour les investissements.

Les recettes fiscales, qui représentent 78 % des recettes de fonctionnement, proviennent (quasi) exclusivement de l'impôt sur le foncier bâti (imposé à 48,9 %), les taux de la taxe d'habitation (0,01 %) et du foncier non bâti (0,17 %) étant insignifiants.

Sont inscrits au programme d'investissement la station d'épuration (750 000 euros), l'enfouissement des réseaux secs (591 800 euros), le nouveau cimetière (250 000 euros), l'aménagement du carrefour des Roches (et d'autres travaux de voierie, pour 207 000 euros), l'aménagement de la maison Tardy et de la cure (170 000 euros), le nouveau pont sur le Glandon (à Nantchenu, 173 500 euros), la restauration de la chapelle de La Pierre (171 800 euros), etc. Enfin une ligne budgétaire de 719 000 euros a été ouverte pour l'achat d'une dameuse (réalisée), le déplacement du garage des dameuses, et le doublement du téléski du mont Cuinat. Sur ce dernier point, une autre solution est évoquée : le remplacement de ce téléski par un télésiège.

Outre des subventions (235 000 euros) et des fonds propres, ces projets nécessiteront un emprunt de 1,5 million d'euros.

● SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2006

Absent : Eric Pommier (procuration à R. Mugnier).

1 – Travaux

• Station d'épuration. Suite à l'appel d'offres (24 janvier 2006) sept entreprises ont soumissionné et trois ont été retenues auxquelles le bureau d'études Safège environnement, maître d'œuvre, a adressé une liste de questions complémentaires. Le choix définif sera fait le 6 mars. Par ailleurs le conseil demande de solliciter la société FHYT pour qu'elle participe financièrement à ce projet.

• Chapelle de La Pierre. Pour les travaux de restauration, ont été retenues (4 janvier) les Entreprises Jamen (71 154,73 € HT, maçonnerie) ; Bozon-Viaille (25 568,55 € HT pour la couvertureet la charpente, et 4 320 euros HT pour les menuiseries) ; Reffet J.-L. (4 554,60 € HT, peintures); Guilloud (28 000 euros HT, restauration des décors) ; Dompnier (5 057,99 € HT, électricité). Le lot serrurerie (aucune offre de prix) reste à attribuer. Quant au tilleul qui se trouve à proximité, il sera élagué ; peut-être coupera-t-on certaines racines mais il ne sera pas coupé.

• Enfouissement des réseaux secs (Les Roches et La Sausse). Le conseil confie la mission de maîtrise d'oeuvre de ces travaux au Cabinet profils études (Annecy ; coût : 6,9 % du montant des travaux estimés à 400 000 euros HT).

• Cimetière communal. Le conseil attribue le contrat de maîtrise d'œuvre à la Selas Duboin Burnier (Saint-Jean-de-Maurienne, pour un montant de 26 970 euros HT soit 8,7 % du montant des travaux estimés à 310 000 euros HT).

2 – Accès au domaine skiable

Le maire fait part au conseil municipal des procédures engagées, des autorisations administratives à obtenir, et des plannings établis pour la réalisation des travaux prévus sur deux exercices, soit en 2006 : construction de la station d'épuration et du pont sur le Glandon, et en 2007 : création de la route d'accès au domaine skiable, et de la zone de stationnement au Pouchet. Ces travaux nécessitent d'une part (pour la construction du pont sur le Glandon) l'aménagement de l'accès au chantier et d'aires de stockage du matériel et des engins, et, d'autre part, des études complémentaires sur les ouvrages de soutènement prévus pour la route d'accès au domaine skiable et pour la construction de la station d'épuration (notamment pour la préparation des dossiers de consultation des entreprises nécessitant des sondages géotechniques). Le conseil approuve (8 pour et 3 abstentions : R. Bozon, J. Maurino et H. Tardy) l'occupation de ces terrains et sollicite auprès du sous-préfet un arrêté autorisant la commune à les occuper temporairement pendant une période de deux ans. Ces terrains sont situés sur le secteur de Pouchet actuellement occupé par Thierry Martin-Cocher pour les besoins de son exploitation ; le maire indique qu'il s'arrangera avec lui.

3 – Parking au Martinan

Suite à la présentation d'un projet de parking au Martinan, un débat s'engage durant lequel Jacques Maurino pense que le problème de places de parking se situe en haut, au milieu du hameau, et non pas en bas. De plus, il pense que la sortie de ce parking sur la RD 927 est dangereuse à cet endroit. Pourquoi ne pas agrandir celui qui existe de l'autre côté de la RD 927 ? De plus, l'école n'existe plus et il n'y a pas de gîtes supplémentaires. Hervé Tardy pour sa part juge que cette expropriation est malhonnête vis-à-vis des nouveaux propriétaires de la maison de Martin-Fardon Constant. Mme Danièle Nicol, nouvelle propriétaire, et nièce de Constant Martin-Fardon, intervient pour exposer ses projets. Après toutes ces discussions, le maire clos le débat et demande au conseil de voter le lancement de la DUP dans un premier temps, étant entendu qu'à l'issue de celle-ci une négociation sera ouverte afin de ne pas gêner les riverains. Trois membres du conseil municipal demandent le vote à bulletin secret (ce qui n'est pas suffisant) ; le conseil décide alors à main levée avec 6 voix pour, 3 contre (Robert Bozon, J. Maurino et H. Tardy) et 2 abstentions (N. Combet et Delphine Ferroud) de procéder à l'acquisition de l'ensemble des emprises parcellaires nécessaires à la réalisation du parking et des aménagements de sécurité, et demande au préfet d'engager une enquête publique préalable à la DUP conjointement à une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité.

4 – Convention

Le conseil entérine la convention d'assistance technique foncière présentée par M. Gérard Albert, expert-foncier. Cette mission consiste en la préparation des dossiers d'enquête publique (enquête préalable à la DUP pour un montant forfaitaire compris entre 1 850 euros et 2 300 euros HT, et enquête parcellaire pour un montant forfaitaire compris entre 80 euros et 90 euros HT) ; l'acquisition à l'amiable pour un montant compris entre 300 euros et 400 euros HT par compte foncier (plus value de 120 euros par indivisaire au-delà de la 3e personne) ; mise en route de la procédure d'expropriation pour un montant compris entre 534 euros et 610 euros HT (plus value de 120 euros à 150 euros HT par indivisaire au-delà de la 4e personne) ; enfin cette mission prévoit une assistance foncière (sur une base horaire de rémunération de 55 euros HT).

5 – Budget 2006

Le conseil est informé des grandes lignes budgétaires 2006 *(lire ci-dessous)*.

6 – Gîtes

Le conseil décide d'augmenter de 3 % les tarifs de location du gîte Le Sambuis (Lachenal) pour l'hiver 2006-2007. Par ailleurs, le conseil décide (6 voix contre et 5 abstentions) de ne pas donner suite à la demande de M. et Mme Philippe Gobil (30 janvier 2006) qui proposent de s'occuper des six gîtes communaux à Martinan (Jeannolin) : accueil, inventaire, ménage, petits travaux d'entretien, etc., en contrepartie d'un logement gratuit dans ce bâtiment.

7 – Divers

• Suite à des décrets et à la note d'information du centre de gestion de la Savoie portant sur la réforme de la catégorie C de la fonction publique territoriale, le conseil décide de reclasser et d'intégrer le fonctionnaire de cette catégorie soit Pascal Bozon, conducteur spécialisé 2e niveau.

• Mce Bouchet-Flochet est nommé délégué titulaire de la commune à l'école de musique du canton de La Chambre ;

• le conseil est informé que la requête faite auprès du tribunal administratif de Grenoble le 24 février 2003 par M. François Tardy (Nanchenu) a été rejetée (jugement du 26 Janvier 2006) ;

• le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur la vente d'une maison d'habitation à Martinan (transaction entre M. et Mme Pascal Bozon – vendeurs – et M. et Mme Francis Brusque) et d'une maison d'habitation aux Roches (entre M. Marcel Bozon – vendeur – et M. Alain Bouchet-Flochet). Quand à la vente d'un terrain propriété des consorts Tardy à MM. Pichon et Dubois (aux Ponts), cette parcelle étant située en limite de parcelles desservant d'autres habitations, le conseil municipal demande à ce qu'une visite sur le terrain soit effectuée avant de prendre une décision.

• Le conseil adopte les tarifs des secours sur les pistes : zone rapprochée (Ourson, Epinette, Rogemont) : 42 euros ; zone normale (Ormet) : 163 euros ; zone éloignée (au-delà de l'auberge du Coin) : 286 euros ; zone hors piste : 571 euros ; engagement d'un pisteur, 35,60 €/heure ; utilisation d'un engin de damage, 140,42 €/heure ; d'une motoneige, 19,92 €/heure ; d'un 4 x 4, 21,60 €/heure ; frais d'hélicoptère SAF : 45 euros/minute.

• Le conseil attribue une subvention de 500 euros à l'association Patrimoine et culture (qui demande 1 500 euros à répartir entre les deux communes et la communauté de communes), 70 euros au lycée Paul-Héroult qui sollicite une subvention de 100 euros€ prix du voyage par élève organisé pour les classes de terminales pour visiter le camp de concentration du Struthof (seule l'élève Hélène Dejonghe, habitant la commune, est concernée par ce voyage), et ne donne pas suite à la demande de l'amicale des sapeurs pompiers de Saint-Etienne-de-Cuines, qui sollicite une subvention, n'ayant pas de compte financier ni de prévisionnel.

• le conseil est informé que le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines a pris une décision de principe pour entrer à la commmunauté de communes *(lire page 13)*.

En fin de séance, Norbert Combet demande à qui s'adresser pour l'ADSL qui sera mise en service en avril 2006 (réponse : à France Télécom), et qui fixe les tarifs des locations des gîtes communaux aux saisonniers (réponse : le prix est fixé par la mairie avec la directrice de la Maison du tourisme : 120 euros/mois/personne). Une réunion est prévue sur ce sujet en fin de saison avec les parties concernées (Maison du Tourisme, Satvac, mairie, pisteurs). Jacques Maurino intervient au sujet de l'immobilier (bâtiment G à La Perrière et le Mollaret).

Puis Yves Bonnivard intervient au sujet de la construction de la station d'épuration (pour l'occupation temporaire des sols il faudra adresser un courrier aux héritiers de Jeannine Martin-Garin : Pierre-Yves et Eléna Bonnivard), et à propos de l'article concernant la disparition de Jeannine Martin-Garin paru dans le dernier *St-Col fash infos*. Le mot « unique » a froissé Yves Bonnivard et ses enfants. Le maire répond que ce n'était pas du tout son intention et il présente ses excuses à la famille pour ce malentendu.

Enfin Gaston Emieux intervient au sujet du curage de la combe des Croix pour dire que c'est bien de prévoir et de réaliser des travaux de prévention contre les avalanches mais qu'il faut aussi essayer d'arrêter les coulées plus haut par des protections (râteliers, ruptures de pentes, etc).

Mlle Lucie Antonacci, nouvelle secrétaire à la mairie de Saint-Colomban

Pour remplacer Florence Buisson qui a quitté ses fonctions d'agent administratif qualifié à la mairie de Saint-Colomban, le 16 décembre dernier, un appel à candidatures a été publié dans *La Maurienne* et une commission a rencontré sept candidates sur treize candidatures reçues. Après ces entretiens, c'est Mlle Lucie Antonacci qui a été retenue. Elle a pris ses fonctions le 6 février 2006 pour un travail à mi-temps. Âgée de 20 ans et originaire de Saint-Etienne de Cuines, où elle réside, Mlle Antonacci est titulaire d'un BTS d'assistant secrétaire trilingue obtenu en juin dernier au lycée du Granier à La Ravoire. C'est son premier emploi stable, dans une commune qu'elle connait pour y pratiquer souvent le ski et la randonnée.

Première année scolaire à Lachenal dans les locaux de la nouvelle école

C'est la première année scolaire complète que les écoliers de la vallée des Villards accomplissent à Lachenal, dans les locaux de la nouvelle école…

Dix neufs enfants y sont actuellement accueillis (un de plus qu'en septembre), dont 10 élèves de maternelle (moyenne section – enfants de 4 ans – et grande section – enfants de 5 ans).

Que dit Céline Cossard, jeune enseignante en début de carrière, de cette année en classe unique ? *« Il faut y croire ! La classe unique demande qu'on lui consacre du temps, qu'on s'engage pleinement à la faire vivre. Mais c'est une classe dans laquelle on ne « s'embourbe » pas. On peut y mener des tas d'expérience : on voit comment les enfants construisent leurs savoirs, les découvertes des petits enrichissent les apprentissages des grands. Oui, on peut avoir la passion de la classe unique.»*

Tiens, ces propos-là en évoquent d'autres… Ce que nous dit Céline Cossard, professeur des écoles du XXIe siècle, est bien proche de ce que nous disait Jeannine Martin-Garin, institutrice du XXe !

« Certes, poursuit-elle, *dans une petite école de montagne, on a à combattre un réel isolement. Pour moi, rompre l'isolement, c'est donner aux enfants des perspectives culturelles, les sortir des 4 murs de l'école pour qu'ils se confrontent à l'art, à l'histoire… »*

Cette année, nos écoliers ont donc travaillé autour de deux projets : *« La classe à remonter le temps »*, et *« La découverte des arts »*.

Sur ces deux thèmes, des sorties scolaires (financées par la communauté de communes) ont été les supports d'un travail quotidien. Toute la classe s'est ainsi déplacée pour des visites de musées à Saint-Jean-de-Maurienne ainsi qu'à Chambéry (en train).

A Chambéry, les plus grands ont visité l'exposition *« Alpes 2020, les nouvelles traversées »*, axée sur la traversée des Alpes au fil du temps, les grands chantiers du XXIe siècle et leurs enjeux. Simultanément, les plus jeunes ont profité des livres et animations de la médiathèque tout proche. Tous ont pu découvrir des œuvres « grandeur nature » aux musées des beaux-arts. Après avoir assisté en février à un conte musical, la classe s'est engagée depuis quelques semaines dans la conception d'un spectacle de marionnettes autour du livre de Jules Verne, *Le Tour du Monde en 80 jours.* Les petits travaillent les bruitages, ceux du cours préparatoire les décors et la narration. L'adaptation est assurée par les plus grands, qui auront aussi le privilège d'animer les marionnettes. Tout ce travail devrait voir son aboutissement en fin d'année scolaire…

Et l'avenir ? L'an prochain, 27 enfants sont attendus : 6 en cycle 1 (petite section – 3 ans – et moyenne section), 15 en cycle 2 (grande section, CP et CE1) et 6 en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Une deuxième classe ouvrira *(lire ci-dessous). « Il est matériellement possible de l'installer,* dit Céline Cossard, *les locaux sont suffisamment grands. » « Nos élèves auront alors la chance de travailler dans deux classes à petits effectifs. Les élèves de maternelle côtoieront ceux de primaire. La structure de l'école permettra des regroupements peut-être différents selon les moments de la journée ou la nature des apprentissages. »* Ainsi, il semblerait bien que cette nouvelle structure conserve certains avantages de la classe unique (petits et grands restant très proches) tout en permettant aussi un fonctionnement différent.

Alors, « que du bonheur » dans l'ouverture de la 2e classe ? Pourquoi pas ? En attendant, les enfants vivent une belle année scolaire !

Jacqueline Dupenloup

■ *La classe, avec le guide, au musée de Saint-Jean-de-Maurienne (novembre 2005).*

Ouverture d'une deuxième classe dès la rentrée prochaine

Au vu des effectifs attendus à la rentrée 2006 (27 contre 19 actuellement), l'administration de l'éducation nationale a pris la décision d'implanter à Saint-Colomban un second poste d'enseignant des écoles, qui permettra d'accueillir les enfants de la vallée dès l'âge de 3 ans.

La décision a été prise par l'inspection académique sans atermoiement. Ceci peut étonner dans un contexte où l'on sait bien qu'il faut souvent beaucoup attendre pour voir s'ouvrir les classes nécessaires. Mais plusieurs facteurs ont fait que la balance n'a pas tardé à pencher du bon côté.

Tout d'abord, la vallée des Villards restait un des rares endroits où les petits ne pouvaient être scolarisés à 3 ans. (99% des enfants de France le sont). Ensuite, l'attitude des élus locaux a été perçue comme constructive dans la dernière période. La réalisation d'une école neuve, l'effort fait pour la scolarisation des 4 ans avec le recrutement d'une ATSEM ont été reçus comme des éléments positifs par l'Education nationale.

De ce fait, elle a été encline à poursuivre de son côté ce qui était engagé par les collectivités territoriales et à faire un pas supplémentaire vers la scolarisation des plus jeunes. (La présence d'un second enseignant est en effet la condition *sine qua non* à la scolarisation des 3 ans et à la poursuite de celle des 4 ans, qui ne peuvent être accueillis qu'à titre dérogatoire et exceptionnel dans une classe unique.)

Dans la mesure où la classe implantée est une maternelle, le deuxième enseignant devra être accompagné d'une ATSEM puisque les textes officiels prévoient que *« toute classe maternelle doit pouvoir bénéficier des services d'une ATSEM »*.

Et ensuite, dans les années qui viennent ? Qui vivra verra… Le maintien des effectifs n'est sans doute pas assuré à tout coup. Mais un grand pas est franchi, puisqu'en tout état de cause on discutera de la stabilité de la deuxième classe, et non plus de celle de la classe unique…

J. D.

CARNET

NAISSANCES

• Le 11 janvier 2006 à Paris, de *Lucas*, fils de Alban et Séverine **Duron** (Lachenal), et petit-fils de Michel et Arlette (†) **Poënsin-Caillat**.

• Le 20 janvier 2006 à Lens, de *Jacques*, fils de Philippe **Christaud-Braize** et Mélanie **Vor**, et arrière-petit-fils de Joseph (†) **Christaud-Braize** et Marie-Françoise (†) **Pépey** (Martinan).

• Le 10 février 2006 à Alès, de *Noémie*, fille de Frédéric **Cartier-Lange** et Cathy **Pépin**, petite-fille de André et Marie-Josée **Cartier-Lange**, et arrière-petite-fille de Raymond et Marie-Joséphine **Cartier-Lange** (Premier-Villard).

DÉCÈS

• De M. Abel **Martin-Rosset** (Martinan), le 26 août 2006 à Cavaillon (77 ans).

• De M. Pierre **Vénéra** (Martinan), le 20 décembre 2005 à Chambéry (82 ans).

• De M. Roger **Frasson-Cochet** (Premier-Villard), le 22 décembre 2005 à Chambéry (92 ans).

• De M. Joseph **Emieux** (Lachal), le 23 décembre 2005 à Allemont (75 ans).

• De M. Paul **Boisson** (Chef-Lieu), le 6 janvier 2006 à Melun (94 ans).
*[M. Boisson était né en juin 1912 à Saint-Colomban où son père, Joseph Boisson, originaire de Saint-Jean de la Porte, avait été nommé facteur-receveur en 1911. M. Paul Boisson avait raconté (*Le Petit Villarin*, numéro 98, décembre 1996) ses souvenirs de petit villarin du Chef-Lieu où il était resté, avec sa famille, jusqu'en 1917.]*

• De Mme Marcelle **Gazagnaire** née **Frasse-Pérange** (le Frêne – le Bouchet), le 19 janvier 2006 à Marseille (90 ans).

• De Mme Sylvie **Combet** (Lachal), le 22 janvier 2006 à Grenoble (94 ans). Elle était la veuve de M. Aimé **Combet** (Lachal).

• De M. Bruno **Vélez**, le 12 février 2006 en Comberousse (43 ans).
[Marié et père de trois enfants âgés de huit ans, deux ans et deux mois, M. Vélez, adjudant de gendarmerie à Beaufort, a été victime d'un malaise cardiaque alors qu'il pratiquait le ski de randonnée aux abords de Puy Gris (2 908 m d'altitude).]

• De M. Roger **Tronel-Peyroz** (Lachal – Eglise), le 26 février 2006 à Nanterre (81 ans).

• De M. Christophe **Comboroure**, le 10 mars 2006 à Grenoble (35 ans).
[Pisteur-secouriste second degré et artificier, Christophe Comboroure est décédé à la suite d'un accident d'avalanche qui s'est produit le 22 février 2006, alors qu'il évoluait dans un couloir hors piste descendant dans la combe de Bellard depuis les crêtes situées entre le passage de l'Ouillon et la Pierre du Truc. Né le 10 mars 1971 à La Tronche et résidant à Saint-Bernard du Touvet, Christophe Comboroure, pisteur-secouriste expérimenté et homme jovial et chaleureux, était employé au service des pistes de Saint-Colomban depuis Janvier 2006. Il avait exercé auparavant son métier de pisteur-secouriste, une dizaine d'années, dans la station de Val-d'Isère sur les secteurs de Bellevarde et du glacier du Pissaillat. Il participait notamment chaque année à la mise en place du Critérium à Val-d'Isère.]

• De M. Serge **Martin-Garin** (Lachenal), le 21 mars 2006 à Chambéry (58 ans).

■ RECTIFICATIF

• Dans le carnet du numéro 134 (*Le Petit Villarin*, décembre 2005), Il fallait lire que Lou Creissard est l'arrière-petite-fille de M. et Mme Jean (†) et Julia (†) Trano née Rostaing-Troux (Valmaure) (et non Tréno comme orthographié par erreur).

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. **Siège** : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. **Directeur de la publication** : Emmanuel Tronel-Peyroz. **Comité de rédaction** : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (†), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. **Abonnements et diffusion** : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél.: 04-91-49-29-61. **Comptabilité et administration** : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél.: 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. **Maquette** : F. Duval ; tél.: 04-67-57-24-37. **Imprimerie** : JF impression, Montpellier ; tél.: 04-67-27-34-11. **Abonnement annuel : 8,50 €**.